

FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : Mali	
TITRE DU PROJET : Approche intégrée pour lutter contre l'impunité et pour un accès amélioré à la justice dans le Centre du Mali	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : Agence coordinatrice : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) Agences bénéficiaires : HCDH / ONUFEMMES / PNUD / INTERPEACE (ONG) En collaboration avec la MINUSMA : Division des droits de l'homme et de la protection et la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires (SAJP) Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) : Ministère de la Justice et des Droits de l'homme, Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, Ministère de l'Agriculture, Gouvernorats de Mopti et Ségou, Commission nationale des Droits de la l'homme du Mali, Barreau du Mali, IMRAP, DEME-SO, AMEDD (Association Malienne d'éveil au développement durable), APDF (Association pour le développement des femmes), WILDAF, autres organisations de la société civile au niveau local.	
Date approximative de démarrage du projet¹ : décembre 2019	
Durée du projet en mois :² 30 mois	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Ségou, Niono et San pour la région de Ségou et les cercles de Mopti, Djenné et Bandiagara pour la région de Mopti	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF :

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes
- Initiative de promotion des jeunes
- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
- Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

HCDH : \$ 1,026,157.82
 PNUD : \$ 1,000,017.72
 ONUFEMMES : \$ 987,384.08
 INTERPEACE : \$ 986,440.36
Total PBF : \$ 3,999,999.98

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1 ^{ère} tranche (70%) :	PBF 2 ^{ème} tranche* (30%) :	PBF 3 ^{ème} tranche* (%) :
HCDH : \$ 718,310.47 PNUD : \$ 700,012.40 ONUWOMEN : \$ 691,168.86 INTERPEACE : \$ 690,508.25 Total : \$ 2,799,999.99	HCDH : \$ 307,847.35 PNUD : \$ 300,005.32 ONUWOMEN : \$ 296,215.22 INTERPEACE : \$ 295,932.11 Total : \$ 1,199,999.99³	XXXX : \$ XXXXXX XXXX : \$ XXXXXX XXXX : \$ XXXXXX

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

La perception d'une impunité toujours plus forte et les frustrations qui en découlent contribuent à catalyser un cycle de violence et de vengeance, en particulier dans les régions du Centre du Mali. Cette initiative s'offre donc comme réponse intégrée face aux questions d'impunité vis-à-vis des violations et abus des droits de l'homme, y compris les besoins spécifiques des femmes. Il s'agit de tenter de donner une réponse holistique en matière de demande et d'offre de la justice aux populations, tant au niveau des mécanismes officiels que traditionnels, en partant par un diagnostic profond et approprié par toutes les parties, et bâtissant sur un dialogue multi-acteurs, une compréhension commune des défis et réalités et des opportunités d'une meilleure gouvernance du secteur de la justice.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Le projet a été élaboré après de larges consultations avec les principaux acteurs concernés. Un atelier de consultation/priorisation a été organisé le 20 juin 2019 incluant les ministères pertinents, la société civile, les partenaires techniques et financiers, le système des Nations Unies (Minusma et agences), les

³ Le décaissement de la deuxième tranche est soumis à la condition d'avoir engagé/dépensé au moins 75% de la première tranche et à la transmission de rapports d'activités consolidés, démontant une mise en œuvre conjointe des activités par les structures bénéficiaires.

INGOs dans le but de s'accorder sur les niches de consolidations de la paix (thématiques et zones). Un *core group* composé de la partie nationale malienne incluant les ministères clés et le système des Nations Unies a été mis en place pour mener la réflexion sur les priorités de consolidation de la paix. Les Partenaires techniques et financiers ont aussi été consultés pour identifier les lacunes de financement et d'activités menées sur le terrain.

Par ailleurs, une rencontre avec le Secrétariat Permanent du Cadre politique de gestion de la crise au Centre du Mali a permis également l'identification des besoins et des priorités et de mieux comprendre le mécanisme de fonctionnement du Cadre et les acteurs impliqués.

En ce qui concerne la partie nationale, le cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali, Secrétariat permanent du cadre politique de gestion de la crise, Le comité technique des projets PBF au Mali composé des Ministères de la Cohésion Sociale, Paix et Réconciliation Nationale, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille, le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants, le Ministère de la Population et de l'Aménagement du Territoire, Le Ministère des Affaires religieuses et du Culte, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, et en particulier le MAECI/ DOI ainsi que le représentant du Secrétaire Permanent du cadre politique de gestion de la crise du centre.

En outre, les principaux acteurs étatiques concernés par le projet et notamment le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, le Ministère de la Sécurité et la Protection Civile, le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants et le Ministère de l'Agriculture ont été consultés à divers niveaux dans le processus d'élaboration de ce projet. Les acteurs présents dans les régions de Mopti et Ségou ont aussi été associés à l'élaboration du projet (Gouvernorats, Directions Régionale de la Police, Brigades de Gendarmerie, Autorités judiciaires...).

D'autres acteurs du système des Nations Unies (Mission et agences), la société civile et les INGOs (Interpeace, Mercy corps et SFCG) ont été également associés à ces consultations.

En ce qui concerne les communautés ciblées, elles n'ont pas pu être consultées directement avant élaboration du projet, mais le choix des activités a été réalisé en tenant compte d'enquêtes de perception et de consultations réalisées dans le cadre de précédents projets. De plus, les activités prévues dans le cadre du résultat 1 du projet, avec la mise en place d'un espace d'échange avec les populations, vont assurer la pleine appropriation et la pertinence des activités du projet auprès de ces communautés. Cette appropriation des acteurs étatiques et des communautés concernées sera déterminante afin d'assurer la pérennisation des activités menées dans le cadre du projet.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁴ : 2
Spécifiez le pourcentage (30.57%) et le montant (\$ 1,222,600.19) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

Degré de risque du projet⁵ : 1

⁴ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁵ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁶) : (1.2) État de Droit

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF (UNSDCF- United Nations Sustainable Development Cooperation Framework) auquel le projet contribue : Effet 1 /Gouvernance efficace et redevable pour une société en paix, juste et inclusive ;

Le cas échéant, Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces) 17 (partenariat pour la réalisation des objectifs) et 5 (Égalité entre les sexes).

Type de demande :

Nouveau projet

Révision de projet

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

⁶ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;
(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE/ORGANISATION RECIPIENDAIRE⁷</p> <p>Nom du représentant : <i>NGEFA</i></p> <p>Signature : <i>[Signature]</i></p> <p>Nom de l'agence HCDH</p> <p>Date et visa : 12/12/19</p> <p>Nom du représentant : Beatrice Eyong</p> <p>Signature : <i>[Signature]</i></p> <p>Nom de l'agence : ONU FEMMES</p> <p>Date et visa : 11/12/2019</p> <p>Nom du représentant : So SCHUEVER</p> <p>Signature : <i>[Signature]</i></p> <p>Nom de l'agence : PNUD</p> <p>Date et visa : 4/12/2019</p> <p>Nom du représentant : Simon Gimson Vice President/COO</p> <p>Signature : <i>[Signature]</i></p> <p>Nom de l'organisation : INTERPEACE</p> <p>Date et visa : 20/01/2020</p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération Internationale</p> <p>Nom : Tiebilé Dramé</p> <p>Signature : <i>[Signature]</i></p> <p>Titre :</p> <p>Date et visa : 16/12/20</p> <p>Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme</p> <p>Me COLLIBALY Malikh</p> <p>Signature : <i>[Signature]</i></p> <p>Titre : Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme</p> <p>Date et visa : 16-01-2020</p>
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom MBARANGA GASARABWE</p> <p>Signature : <i>[Signature]</i></p> <p>Date & visa : 22-01-2020</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du représentant :</p> <p>Signature : <i>[Signature]</i></p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date & visa :</p>

⁷ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement l'analyse de conflit et la relation entre les conclusions de l'analyse et le projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clés et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes.

Description de la situation

Le centre du Mali est un espace complexe car c'est en effet une zone de tensions anciennes où différentes ethnies se sont disputées, et se disputent encore, le partage des terres et des ressources naturelles qui se raréfient. En 2012, deux événements⁸ ont fait basculer la situation au Mali : la rébellion lancée en janvier par le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) à laquelle a succédé l'occupation d'une grande partie du nord du Mali par des groupes armés djihadistes ; et le coup d'Etat du 22 mars qui a évincé le président Touré du pouvoir. En dépit du fait que la crise de 2012 au Mali s'est concentrée au Nord du pays, le Centre du pays ne fut pas épargné. Les événements de 2012 ont eu pour conséquences au Centre « une désertion des représentants de l'État et donc des services, une multiplication des actes de banditisme, une détérioration de la situation économique, une pénétration des militants djihadistes ». ⁹ Face à cette situation, et malgré le retour de l'État en 2013 et l'Accord pour la Paix et la Réconciliation en 2015, les communautés ont été contraintes de s'organiser pour se défendre souvent sur la base de l'appartenance ethnique, et parfois en se ralliant à des groupes armés plus puissants ou à des groupes extrémistes. Cette situation a complexifié la situation dans la région du Centre du Mali, qui depuis le début de l'année 2018 est devenue le théâtre de violences d'une extrême gravité.

Dans la résolution 2480 du 28 juin 2019, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a rappelé sa vive préoccupation sur « la détérioration constante des conditions de sécurité et de la situation humanitaire au Mali, en raison notamment du nombre élevé d'attaques asymétriques que continuent de perpétrer des groupes terroristes dans le nord du Mali et de l'escalade de la violence intercommunautaire dans le centre du pays, qui ont fait nombre de victimes innocentes, entraîné des déplacements massifs, laissé des populations dans une situation où elles ont cruellement besoin d'une assistance et privé de nombreux enfants d'accès à l'enseignement du fait de la fermeture d'écoles, [...] »¹⁰. En effet, en 2019, la situation sécuritaire dans les régions du centre et du nord du Mali reste particulièrement préoccupante. Les difficultés menant à une **absence d'une présence effective de l'Etat** dans l'ensemble du pays est l'une des principales causes de la dégradation de la situation sécuritaire actuelle. Les trafics de toutes sortes, y compris les trafics d'armes et d'êtres humains, continuent de se dérouler en toute impunité. **Les attaques asymétriques par des groupes extrémistes violents** contre les forces de défense et de sécurité maliennes (FDSM), la MINUSMA, les forces internationales et les forces armées signataires de l'Accord se poursuivent

⁸ Cour Pénale Internationale, « Situation au Mali : Rapport établi au titre de l'article 53-1 », 16 Janvier 2013

⁹ FIDH/AMDH, « Dans le Centre du Mali, les populations prises au piège du terrorisme et du contre-terrorisme. Rapport d'enquêtes », novembre 2018.

¹⁰ S/RES/2480 (2019)

régulièrement. En outre, **les violences à caractère communautaire exacerbées par la présence et l'instrumentalisation par des groupes armés extrémistes et d'auto-défense**, ont continué de faire de nombreuses victimes civiles et de détruire des moyens de subsistance au cours de l'année 2019, dans les cercles de Bandiagara, Bankass, Douentza et Koro de la région de Mopti qui est la région la plus touchée par ce phénomène.

Par ailleurs, on dénote de cas d'exactions sporadiques commises sur des populations comme le massacre perpétré le 9 juin 2019 dans le village de Sobane Da ayant coûté la vie à plus de 35 civils Dogons, dont 22 enfants (11 filles et 11 garçons) et 6 femmes. **Aussi des attaques à plus petite échelle, y compris des actes de représailles, continuent d'être signalées presque quotidiennement**, en particulier en raison de la prolifération des armes et des activités de groupes d'autodéfense, entraînant toujours plus de morts et plus de déplacements de populations alors en situation de grande vulnérabilité. L'expansion des groupes extrémistes violents, en particulier la Jamaat Nusrat al Islam Wal Muslimeen (JNIM), dans les régions de Ségou, Mopti et même Koulikoro, entraîne une détérioration rapide de la situation alors que le gouvernement malien tente de freiner la flambée de l'insécurité par la mise en œuvre de son plan de sécurisation intégrée des régions du centre (PSIRC). Dans ce contexte, **les opérations antiterroristes réalisées par les FDSM**, si elles permettent à l'Etat de reprendre le contrôle des localités aux mains de groupes extrémistes, elles sont néanmoins aussi souvent **accompagnées de graves violations et abus des droits de l'homme** et de restrictions de mouvements importants ayant un impact négatif sur les moyens d'existence des communautés locales.

Au cours de l'année 2019, la Division des droits de l'homme et de la protection (DDHP) de la MINUSMA a documenté **234 cas de violations des droits de l'homme au Mali impliquant au moins 1,171 victimes (dont 86 femmes et 92 enfants)**. La majorité des cas d'abus des droits de l'homme restent imputables à des groupes d'autodéfense communautaires (66 cas de juin à septembre 2019) dans les régions de Mopti et de Ségou.

Les causes de cette dynamique complexe peuvent se définir par différents facteurs, **dont l'insécurité grandissante dans le Centre, le manque ou l'absence de contrôle territorial par l'État malien et la mauvaise gouvernance** qui a érodé la confiance des populations envers les institutions étatiques. Ainsi, l'impunité dont les auteurs de ces violations et abus jouissent accentue davantage les dynamiques de conflit et est favorisée par la faiblesse des mécanismes de justice en vigueur. Ces mécanismes ont des difficultés à fournir des réponses adaptées aux conflits et impliquent faiblement certains groupes notamment les femmes et les jeunes.

De plus, une « **culture de l'impunité** » semble s'être établie. Dans ce contexte l'absence d'une stratégie étatique de protection des victimes et témoins et toute autre personne qui collabore avec les agents étatiques ou partenaires de la justice, fragilise davantage l'efficacité de la réponse des autorités face aux allégations des violations ou abus graves des droits de l'homme.

Les causes structurelles du conflit

« Le plus gros des problèmes, c'est nos autorités qui ne tranchent pas de façon correcte. Ils font du favoritisme [...]. On est tous des Maliens, mais pour nos autorités, il y en a qui sont des Maliens et d'autres pas. C'est ça la cause même du conflit [...]. »¹¹

L'État est perçu comme injuste et partial dans ses agissements et cela a généré beaucoup de frustrations chez les communautés, qui de moins en moins, font confiance aux autorités et le système de gouvernance de façon globale. Ainsi, les différends et les conflits non ou mal gérés par les autorités finissent par jeter les prémises de conflits entre communautés et d'insurrection contre l'État. De la recherche-action participative menée par Interpeace et son partenaire l'Institut Malien de Recherche Action pour la Paix (IMRAP), depuis la crise qui a ébranlé le pays en 2012, portant sur les obstacles et solutions à la paix au Mali, il est apparu que les Maliens et Maliennes consultés ont pu affirmer de manière consensuelle qu'un des obstacles à la paix reste le manque de confiance entre gouvernants et gouvernés de manière générale avec une insistance particulière sur le système judiciaire et les services de sécurité. Ce manque de confiance se traduit par une faible collaboration entre populations et les acteurs des domaines sus indiqués; laquelle faible collaboration constitue l'une des causes profondes des conflits, d'abord entre les populations elles-mêmes et entre elles et l'État, alimentant de la sorte les causes de l'insécurité chronique que les populations maliennes vivent aujourd'hui.

Le Mali-Mètre de la Fondation Friedrich Ebert confirme que le niveau de confiance que les Maliens et les Maliennes ont dans leur système judiciaire est, de manière générale, assez faible. Dans leur majorité (60%), les citoyen(ne)s ne font pas confiance au système judiciaire malien et 85,1% sont d'accord avec l'affirmation de corruption de la justice (et ce sans incidence significative du sexe, âge ou niveau d'instruction).¹² Qui plus est, le niveau de connaissance du fonctionnement du système judiciaire reste extrêmement faible, avec 83,2% de la population affirmant avoir « aucune » ou une « faible » connaissance de ce dernier.¹³ Les données de Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) vont dans le même sens : 45% des populations ont peu ou pas de confiance dans le juge, et 26% ne connaissent pas l'acteur.¹⁴

Interpeace et l'IMRAP ont pu, par ailleurs, effectuer des analyses participatives plus approfondies dans les régions de Mopti (et Gao), toujours portant sur les dynamiques de conflit et résilience dans les deux localités : dans les deux cas, il est ressorti très fortement que le manque de confiance, les dynamiques et sentiments d'injustice de la part des communautés engendrent des replis identitaires. Ces réactions de la part des communautés à la suite de leurs sentiments d'injustice est l'une des causes principales des conflits dits « intercommunautaires » aujourd'hui : la méfiance, les injustices subies (et ressenties), à géométries variables, sont des facteurs de fragilisation non seulement de la confiance envers l'État, mais aussi dans les rapports communautaires.¹⁵

¹¹ Interpeace-IMRAP, *Portraits croisés : Analyse locale des dynamiques de conflit et de résilience dans la zone de Koro-Bankass*, juin 2017, (Focus groupe homogène, éleveur, Baye, cercle de Bankass, février 2017)

¹² PES, Mali-Mètre 10, Octobre 2018

¹³ PES, Mali-Mètre 10, Octobre 2018

¹⁴ SIPRI, « Mali-Centre pour la sécurité et le développement », Septembre 2019

¹⁵ Voir Interpeace-IMRAP, *Portraits croisés : Analyse locale des dynamiques de conflit et de résilience dans la zone de Koro-Bankass*, juin 2017 et Interpeace-IMRAP, *Portraits croisés : Analyse locale des dynamiques de conflit et de résilience dans les cercles d'Ansongo, Bourem et Gao*, novembre 2018

« L'ampleur de ce sentiment d'insécurité s'explique notamment par la recrudescence des exactions à l'encontre des civils dans ces zones. Le cumul des frustrations dues à la mauvaise gestion des différends entre les populations a exacerbé un désir de vengeance chez certains, qui profitent de l'absence de l'État (administrations locales et des services de sécurité) pour se faire justice eux-mêmes, ou régler leurs comptes avec leurs adversaires. (...) Il s'ensuit une impunité accrue, et un cycle de la méfiance en constante perpétuation. »¹⁶

Subséquentement, plusieurs acteurs œuvrant dans le domaine de la consolidation de la paix au Mali, des ONGs, les agences et mission des Nations Unies, ainsi que des centres de recherche, ont depuis 2013 identifié des **liens importants de causalité et d'influence réciproque entre les différentes dynamiques** liées aux questions de gouvernance, justice et sécurité, ainsi que l'accès inéquitable aux ressources et le manque de collaboration et dialogue entre population et gouvernement. Il s'agit donc de reconnaître que les **dynamiques liées à la justice** ne sont pas que d'ordre technique, d'accès aux tribunaux et d'appui aux victimes, mais qu'elles **englobent des sentiments de marginalisation, de manque de dialogue, la non-inclusivité de la gouvernance, et une distance semblablement entretenue par les acteurs judiciaires à l'endroit des justiciables.**

Ainsi, et selon plusieurs études¹⁷ et expériences de terrain, les populations se sentent réconfortées par la présence des **autorités traditionnelles, auxquelles elles confient leurs préoccupations.** Cependant, force est de reconnaître que le **recours aux autorités traditionnelles pour la résolution des conflits ou l'arbitrage devient de plus en plus mitigé** : les autorités traditionnelles ou religieuses perdent de plus en plus de légitimité aux yeux des populations du fait qu'elles ont de moins en moins la capacité de gérer les différends et d'apporter une contribution importante à la paix et l'ordre social. Aussi, en raison des enjeux et de l'instrumentalisation par les acteurs d'influence, elles ne seraient plus considérées comme justes et impartiales, surtout en ce qui concerne les cas relatifs aux femmes.

Il s'agit donc de reconnaître que le **faible fonctionnement du système judiciaire, l'effritement des mécanismes de résilience** (telle que la perte de légitimité des autorités traditionnelles) ainsi que les nombreuses **violations des droits de l'homme**, mais aussi le manque d'informations, contribuent directement à la création et renforcement d'un **cercle vicieux de conflictualité entre communautés et les autorités de la chaîne judiciaire, mais aussi, et surtout, engendre des dynamiques conflictuelles entre différentes communautés.** Aujourd'hui, au centre du Mali, ceci se traduit aussi par des actes de violence répréhensibles.

Analyse genre

Le rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a soulevé plusieurs préoccupations liées au fait que le système de justice reste inaccessible à la plupart des femmes en raison de plusieurs obstacles, notamment, l'incapacité des femmes d'obtenir les informations et l'assistance nécessaires au dépôt d'une plainte auprès de la justice dû au taux élevé d'analphabétisme parmi les femmes et de leur crainte de représailles ; le problème

¹⁶ Danish Demining Group, *Les populations frontalières face aux conflits et à la violence armée dans le Liptako-Gourma : Expériences et perceptions locales à la frontière Mali-Burkina et Mali-Niger*, juillet 2019

¹⁷ Interpeace-IMRAP, *Autoportrait du Mali sur les obstacles à la paix*, 2015 ; Interpeace-IMRAP, *Portraits croisés : Analyse locale des dynamiques de conflit et de résilience dans la zone de Koro-Bankass*, juin 2017 ; SIPRI, « Mali-Centre pour la sécurité et le développement », Septembre 2019

de la stigmatisation des femmes par des membres de la famille et de la communauté lorsqu'elles rapportent certains crimes, en particulier la violence sexuelle liée aux conflits, la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes, notamment le mariage forcé et précoce, l'esclavage sexuel, le viol et la torture ; le coût de dépôt d'une plainte est inabordable pour la plupart des femmes ; ainsi que les longs retards administratifs et les sévices subis des mains de spécialistes des questions judiciaires et de responsables de l'application des lois renforcent la méfiance des femmes à l'égard du système de justice.¹⁸

En raison de la place de la femme dans la société, les femmes sont peu représentées dans les mécanismes de justice traditionnelle. Les normes sociales et la division du travail les confinent à des rôles de reproduction, ce qui les exclut des espaces de prise de décision publics. Même si les femmes d'un certain âge bénéficient d'une grande considération, elles sont confinées à la médiation des différends familiaux, à la transmission des valeurs sociales et à l'éducation des enfants. Selon une étude du HiilL¹⁹, les femmes seraient moins enclines que les hommes à soumettre leurs problèmes juridiques aux institutions formelles, en raison des conséquences que cela peut avoir (aggravation de leurs problèmes si elles impliquent ces institutions formelles) et/ou par peur de la stigmatisation qui accompagne parfois la judiciarisation d'un conflit familial ou d'une affaire de VBG. Cependant cette même étude a également révélé que pour les questions juridiques de même nature, les femmes croient que les décideurs ont tendance à favoriser les hommes.²⁰ L'étude réalisée par Avocats sans Frontières Canada a soulevé le fait que certains aspects de la justice traditionnelle malienne restent incompatibles avec le droit positif en vigueur, ainsi que les problèmes de discrimination à l'égard des femmes et des enfants sont manifestes dans le système de droit coutumier, qui ne leur reconnaît souvent aucun statut.²¹

Acteurs clés et parties prenantes

Les parties prenantes concernées par ces dynamiques incluent : les acteurs au long de la chaîne judiciaire (y inclut les FDS), les communautés (femmes, hommes et jeunes), les victimes de crime, y compris de violations des droits de l'homme, et les autorités traditionnelles et coutumières. Le rôle des mécanismes de la **justice traditionnelle étant reconnu par l'Accord pour la Paix et la Réconciliation**, le projet engagera ces acteurs clés de la justice traditionnelle de proximité afin qu'ils puissent contribuer de façon significative à la promotion et au respect des droits de l'homme, y compris les droits des femmes. Le projet impliquera en outre les commissions foncières en tant que mécanisme essentiel de gestion des conflits fonciers au niveau villageois ainsi que les comités consultatifs de sécurité communaux qui pourront jouer un rôle primordial pour restaurer la confiance des populations vis-à-vis des forces de sécurité.

ACTEURS	ANALYSE	CAPACITE POUR LA PAIX ET CONTRE L'IMPUNITE
ACTEURS LOCAUX		
Chefs traditionnels (chefs coutumiers,	Affaiblis. Perte d'autorité et d'influence dans la gestion des	1 ^{er} niveau de gestion des conflits malgré les limites. Acteurs clés à

¹⁸ Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, « Observations finales concernant les sixième et septième rapports périodiques (présentés en un seul document) du Mali », 25 juillet 2016, CEDAW/C/MLI/CO/6-7 (Rapport CEDAW 2016), par. 13.

¹⁹ Hiil Innovating Justice, Les besoins des maliens en matière de justice: vers plus d'équité, 2015, Hiil Innovating Justice ; http://www.hiil.org/data/sitemanagement/media/HiilL_Mali_Report_lores.pdf, pp. 71 et 83

²⁰ Hiil Innovating Justice, Les besoins des maliens en matière de justice: vers plus d'équité, 2015, Hiil Innovating Justice ; http://www.hiil.org/data/sitemanagement/media/HiilL_Mali_Report_lores.pdf, p. 78

²¹ ASF Canada, *Accès à la justice au Mali : Une réalité à bâtir*, 2017

religieux)	conflits. Immixtion dans la politique. Devenus des cibles de violence des groupes extrémistes. Canaux de dialogue plus restreints depuis la crise sécuritaire. Faible reconnaissance par l'Etat des chefs coutumiers.	mobiliser et à renforcer notamment sur les questions de droits humains et genre et la complémentarité avec la justice formelle, vu leur connaissance des territoires. Ont un potentiel de transformation positive.
Commissions foncières villageoises	Dysfonctionnelle depuis la crise. Elles sont compétentes à traiter tout différend relatif aux terres agricoles préalablement à toute saisine des juridictions. Elles sont composées des chefs de village, chefs coutumier, représentants des corporations professionnelles, des jeunes et des femmes.	2 ^{ème} niveau de gestion des conflits fonciers. Structure clé à redynamiser afin d'assurer le traitement des conflits fonciers au niveau des villages et supplanter à l'insuffisance de la justice formelle dans les cerces. Elles sont obligatoirement saisies en case de conflit foncier avant toute saisine de la justice formelle et leurs décisions sont homologuées par le juge compétent.
Comités consultatifs de sécurité de commune	Prévus par l'accord de Paix d'Alger comme outil de police de proximité. Formalisés par décret et pas encore mis en place dans les communes.	Rôle important à jouer pour restaurer la confiance des populations envers les forces de sécurité (police/gendarmerie) et les populations au niveau des communes.
Les groupements et associations de femmes	Ont un faible niveau d'organisation et de plaidoyer. Influence sur les jeunes et les familles.	Rôle important pour prévenir les conflits communautaires et de mener des sensibilisations sur les droits des femmes, accès à la justice etc. auprès des acteurs communautaires, particulièrement les femmes, et pour la mobilisation. Sont des partenaires crédibles pour la paix et la cohésion sociale.
Les jeunes	Auteurs et victimes de la violence armée et de violations et d'abus de droits de l'homme. Faiblement impliqués dans les mécanismes traditionnels de prise de décision et de règlement de conflits. Vulnérables à l'enrôlement par des groupes armés extrémistes et d'auto-défense.	Vecteurs de violence qui peuvent être des acteurs pour la paix. Capacités à renforcer sur les thématiques du projet pour leur participation pacifique à la résolution des conflits.
Les radios communautaires	Sont fortement présentes dans la zone d'intervention du projet et sont une source importante d'information pour les communautés	Sont des partenaires pour la diffusion, sensibilisation sur les questions de justice, accès à la justice, mettre fin à l'impunité et un outil pour la cohésion sociale
Elus locaux (Maires, Conseillers municipaux)	Plus accessibles. Disposent de moyens d'action de proximité et connaissances endogènes pour gérer les conflits et ont des attributs d'OPJ (maires).	3 ^{ème} niveau de gestion des conflits. Rôle à renforcer – besoin d'outils pour mieux gérer les conflits, mieux connaître le système judiciaire et jouer leur rôle d'OPJ (maires), mieux intégrer les droits de l'homme et le genre
Préfets et Sous-Préfets	De moins en moins accessibles en raison de l'insécurité. Proximité avec les élus locaux et les communautés. Limites dans la résolution des conflits par rapport aux textes de loi et services de l'Etat disponibles.	4 ^{ème} niveau de gestion de conflits. Rôle à renforcer – besoin d'outils pour mieux gérer les conflits, mieux connaître le système judiciaire, mieux intégrer les perspectives de droits de l'homme et de genre.
Les juridictions ordinaires (TGI, TI, JPCE)	De moins en moins présents et accessibles en raison de l'insécurité. Dans la région de Mopti, seules 3 des 9 juridictions ordinaires (1 cour	5 ^{ème} niveau de gestion des conflits. Acteurs clés à mobiliser et à renforcer notamment sur les questions de droits humains et genre, confiance des

	d'Appel, 1 Tribunal de Grande Instance, 1 Tribunal d'Instance et 6 Juges de Paix à compétence élargies) sont pleinement fonctionnelles : 2 JPCE sont actuellement délocalisés à Mopti et les autres JPCE séjournent de manière périodique dans leurs localités où ils se limitent à traiter des dossiers administratifs ou civils. Dans la région de Ségou; toutes les juridictions sont fonctionnelles.	populations, dialogue avec les FDS, pour améliorer l'Etat de droit. Ont un rôle primordial dans réhabilitation de l'image de la justice en rendant les décisions de justice exemplaires (plus justes et impartiales). Peuvent faire une contribution importante à l'Etat de droit et à l'amélioration de la confiance des populations dans l'Etat. Besoin de communiquer sur leur mandat et favoriser le dialogue avec les justiciables.
Les agents et officiers de police judiciaire	Peu présents dans la région de Mopti, une seule brigade territoriale de gendarmerie par cercle - excepté pour ceux de Mopti et Douentza - avec un nombre très limité de personnel ne permettant pas une projection effective en-dehors des chefs-lieux de cercles. Présence limitée aussi de la police qui n'est présente actuellement que dans deux chefs-lieux de cercles.	Acteurs indispensables de la chaîne pénale. Nécessiter d'assurer son déploiement dans tous les cercles en nombre et avec des moyens suffisants à assurer le travail de police judiciaire sur l'ensemble du territoire des cercles. Doit voir ses capacités renforcées tant sur le point technique que sur les questions des droits de l'homme et du genre. Peuvent faire une contribution importante à l'Etat de droit et à l'amélioration de la confiance des populations dans l'Etat.
Les Forces de défense et de sécurité (FDS)	Problème de confiance avec les populations locales. Problème de capacité et de connaissance de la protection des droits humains, leur mandat (sécurité humaine, protection, acteurs de la chaîne pénale) et leur redevabilité.	Besoin de sensibiliser et former les FDS sur les droits humains et genre et le respect des procédures et codes de conduite. Peuvent contribuer à l'Etat de droit. Besoin de communiquer sur leur mission et favoriser le dialogue avec les communautés locales. Rôle de protection des femmes.
Groupes armés d'auto-défense communautaires	Rôle de propagation de l'instabilité dans la région. Instrumentalisation des communautés. Rôle de substitution à l'Etat pour la protection et la défense des intérêts des communautés	Constituent un risque pour la mise en œuvre du projet.
Les groupes armés extrémistes	Forts dans la communication et l'occupation du terrain vu l'absence de l'Etat. Accentuent les conflits communautaires. Restreignent les droits des femmes (éducation, liberté de mouvement, activités économiques).	Constituent un risque pour le retour de l'Etat et l'amélioration de l'Etat de droit, et pour la mise en œuvre du projet
ACTEURS REGIONAUX		
Les gouverneurs	Ont un pouvoir politique décision important dans l'arbitrage des conflits et la gestion de la sécurité et de la justice.	6 ^{ème} niveau de gestion des conflits. A impliquer dans le comité d'orientation stratégique du projet. A informer sur les avancées.
Système de justice formelle	Tribunaux et juges absents par endroit. Antennes judiciaires et anti-terroristes présents. Problèmes d'accès et d'efficacité.	
Comités consultatifs de sécurité régionaux	Prévus par l'accord de Paix d'Alger comme outil de police de proximité. Formalisés par décret et pas encore mis en place dans les régions.	Rôle important à jouer pour restaurer la confiance des populations envers les forces de sécurité (police/gendarmerie) et les populations au niveau des régions.

Acteurs de la Justice transitionnelle	La CVJR disposent des antennes régionales également à Ségou et Mopti. Ces antennes régionales servent prioritairement aux prises de dépositions des victimes et de référencement des victimes en situation des besoins urgents de prise en charge médicale et psychologique.	Les antennes régionales assurent le lien entre la CVJR au niveau national et les victimes dans les régions. A savoir que la CVJR recherche plutôt d'établir la responsabilité institutionnelle qu'individuelle.
Les ONG nationales et internationales	Mènent des activités de prévention et gestion des conflits. Promeuvent le dialogue et la prise en compte du genre.	Assurer la complémentarité et les synergies avec elles.
Force de défense et de sécurité (FDS) – postes de commandement	Problème de confiance avec les populations locales. Problème de capacité de protection de droits humains et de prise en compte du genre.	Besoin de communiquer sur leur mission et favoriser le dialogue avec les communautés locales. Besoin de renforcement des capacités institutionnelles telles que des points focaux genre régionaux, connaissances droits humains et protection, connaissances des procédures de la chaîne pénale.
Forces de sécurité internationales : MINUSMA, G5 Sahel	Présentes dans la zone dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme.	
ACTEURS NATIONAUX		
Ministères (Cohésion sociale et paix, Sécurité, Défense, Justice, Administration territoriale, Promotion de la Femme)	Sont en charge de la mise en œuvre des politiques et programmes en lien avec les problématiques du projet. Ouverts aux questions de droits humains et genre, mais problèmes de capacités.	Renforcer institutionnellement (points focaux genre, formations, stratégies/plans d'action/protocoles opérationnel standard) en matière des droits humains et du genre. A impliquer dans le comité d'orientation stratégique.
Pôle judiciaire spécialisé	Siège à Bamako et doté d'une compétence nationale pour les infractions liées au terrorisme, au génocide, crime de guerre et crime contre l'humanité, ainsi que pour les infractions relevant du crime organisé, y compris la traite des personnes et pratiques assimilées, si elles sont de nature transnationale. Le PJS dispose d'une brigade spécialisée (la Brigade d'Investigation Spécialisée), composée d'une 40aine d'enquêteurs, pour le moment tous basés à Bamako. A une capacité limitée de projection sur l'intérieur du pays. La mise en place imminente d'une à Mopti et à Ségou est discutée depuis plusieurs années mais ne connaît aucune avancée.	Joue un rôle primordial pour assurer la lutte contre l'impunité pour les violations les plus graves. Bénéficient de déjà beaucoup d'appui technique et logistique à Bamako. Nécessité d'assurer sa présence à Mopti et de clarifier sa compétence et son rôle et d'améliorer la coordination vis-à-vis des juridictions ordinaires
Tribunal militaire	Siège à Bamako. Doté d'une compétence nationale pour les infractions de droit commun commises par les Il existe également un tribunal militaire à Mopti, mais qui n'est pas entièrement opérationnel, en	Joue un rôle primordial pour assurer la lutte contre l'impunité pour les violations commises par les FAMA. Nécessite une réforme radicale pour en renforcer l'efficacité et l'indépendance.

	raison du manque de déploiement des magistrats militaires, de l'inadéquation de l'infrastructure du tribunal (qui siège actuellement dans une maison à Mopti), ainsi que l'absence ou l'inadéquation des locaux disciplinaires. Suite à la rotation des magistrats de juillet 2019, le procureur militaire de Mopti doit encore est nommé.	
Commission de Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR)	La CVJR a pour mission de contribuer à l'instauration d'une paix durable à travers la recherche de la vérité, la réconciliation et la consolidation de l'unité nationale et des valeurs démocratiques. Ses travaux couvrent la période qui s'étend de 1960 à 2019 et portent sur l'ensemble des causes des conflits ayant affecté le nord du pays. Une ordonnance prorogeant la durée de la Commission jusqu'en décembre 2021.	La CVJR est un acteur important dans le domaine de la recherche de la vérité sur les violations graves des droits de l'homme au Mali. Ses audiences publiques non judiciaires permettront au public d'être informé et sensibilisé et de contribuer au soulagement des victimes ; sans préjudice de leur droit à la justice, à la réparation et aux garanties de non-répétition. Le projet recherchera des complémentarités avec le travail de la CVJR, le cas échéant.
Commission Nationale de Réforme du Secteur de la Sécurité (CNRSS) au Mali	Responsable de la mise en œuvre de la stratégie RSS.	A impliquer pour le ciblage des FDS et le suivi des actions du résultat 2.
Acteurs du contrôle du secteur de la sécurité et la justice (CNDH, Parlement, Médiateur de la République)	Au Mali, ces acteurs sont impliqués dans le processus de RSS et s'intéresse aux questions de respect et protection des droits humains et du genre.	Si davantage renforcés, ces acteurs pourraient pleinement jouer leur rôle dans le mécanisme de redevabilité des FDS et acteurs de la chaîne pénale et dans le renforcement de la confiance des populations envers ces acteurs.

Points d'entrée pour le programme : quelles opportunités ?

La perception d'une impunité toujours plus forte et les frustrations qui en découlent contribuent à catalyser un cycle de violence et de vengeance en guise de riposte, en particulier dans les régions du Centre du Mali. Cette initiative s'offre donc comme réponse intégrée face aux questions d'impunité vis-à-vis des violations et abus des droits de l'homme, y compris les besoins spécifiques des femmes. Il s'agit de tenter de donner une réponse holistique en matière de demande et d'offre de la justice aux populations, tant au niveau des mécanismes officiels que traditionnels, en partant par un diagnostic profond et approprié par toutes les parties, et bâtissant sur un dialogue multi-acteurs, une compréhension commune des défis et réalités et des opportunités d'une meilleure gouvernance du secteur de la justice.

Les différentes stratégies nationales et internationales offrent des opportunités à cette initiative : les dernières stratégies étatiques sur le Centre du pays font mention explicite à la justice comme étant un enjeu clé pour le retour de la paix et sécurité – il y a donc une forte volonté politique et institutionnelle autour de la question, ce qui offre un cadre institutionnel pour un fort potentiel de durabilité (voir section I b).

Le partenariat entre le HCDH, le PNUD, ONU Femmes et Interpeace combine des expertises et réseaux complémentaires, intégrant ainsi les questions de l'accès à la justice, état de droit, droits de l'homme, consolidation de la paix, le genre et les dynamiques

particulières entre hommes et femmes. La collaboration avec la SAJP permettra par ailleurs de capitaliser sur leur expertise en matière de lutte contre l'impunité dans la région de Mopti.

Les partenaires du projet reconnaissent la présence d'une multitude d'acteurs sur le terrain, et la nécessité de créer des espaces de synergie pour éviter les doublons et maximiser le potentiel d'impact positif des interventions. La présence de tant d'acteurs représente également une opportunité : grâce aux efforts et ressources déjà déployés, ce projet pourra capitaliser sur les leçons apprises et appuyer les interventions des partenaires tiers. Pour cela, les partenaires se baseront sur le mapping des actions visant l'accès à la justice au Mali en cours d'élaboration par le PNUD, et une cartographie des initiatives existantes dans les zones d'intervention sera effectuée comme premier pas du projet.

- b) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les **cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**, et promeut l'appropriation nationale et comment le projet se base sur une phase précédente, le cas échéant, et/ou profite des **enseignements pertinents**.

Le projet est en cohérence avec le Cadre Stratégique pour la relance économique et le développement durable du Mali (CREDD) qui consacre l'axe 1 sur la consolidation de la démocratie et de l'amélioration de la gouvernance dont un des objectifs est de promouvoir l'état de droit à travers l'amélioration de la qualité de la justice et la garantie des droits fondamentaux. Le projet s'inscrit aussi dans les initiatives de l'État Malien visant la consolidation de la paix, la sécurisation et la stabilisation du centre du Mali et notamment le Plan de Sécurisation Intégrée des Régions du Centre (PSIRC) adopté en février 2017 qui consacre une composante sur la gouvernance incluant le renforcement de la justice. Ce plan est actuellement en train d'être revu suite à la mise en place en juin 2019 du cadre politique de gestion de la crise et la mise en place de son secrétariat permanent dirigé par l'Ambassadeur Diarra²² et les actions de ce projet sont en ligne avec les composantes « paix et sécurité », « gouvernance » et « cohésion sociale » du nouveau plan de réponse conjoint en train d'être élaboré avec l'appui des partenaires internationaux.

Le projet est également en cohérence avec les politiques nationales sectorielles pertinentes, en particulier la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, le projet de loi d'orientation et de programmation pour le secteur de la justice (2020-24) en cours d'adoption et la politique nationale de Prévention et de lutte contre l'Extrémisme Violent et de son plan d'action dont une composante porte sur les poursuites judiciaires des violations des droits de l'homme. Il contribue également au Plan d'Action National de la résolution 1325 (2019-2023) notamment les résultats 1.3 et 3.1.

Il est en outre en ligne avec le cadre Stratégique Intégré du Système des Nations Unies au Mali (2019-2021), notamment les priorités 2 sur l'état de droit et la sécurité, 3 sur la cohésion sociale, prévention des conflits et réconciliation et 4 sur les droits de l'homme, et l'axe prioritaire 1 de l'UNSDCF dont les effets 1 et 2 visent à renforcer les capacités des institutions de l'Etat de droit, de sécurité et de justice mais aussi la cohésion sociale, la prévention des conflits et la réconciliation nationale. Le projet cadre aussi avec la stratégie de la MINUSMA pour les régions du Centre adoptée en décembre 2018, notamment à travers

²² Décret n°2019-0423/PM-RM portant création, composition, organisation et Modalités de fonctionnement du cadre politique de gestion de la crise.

l'axe de promotion et protection des droits de l'homme en lien avec le renforcement de la justice et de la réconciliation, pour lutter contre l'impunité et faciliter la création des conditions d'un environnement sûr propice à une action humanitaire rapide et efficace. Enfin, le projet s'intègre dans la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et plus particulièrement dans son objectif stratégique 1 qui prévoit que la gouvernance efficace et sans exclusive est renforcée dans l'ensemble de la région.

c) Un résumé des interventions existantes dans le secteur de l'intervention proposée en remplissant le tableau ci-dessous :

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
USAID Mali justice project (2016-20)	US - 22 M USD	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter l'efficacité et la compétence de la justice malienne - Améliorer la capacité du gouvernement du Mali à appliquer la justice réformée et politiques connexes - Réduire la corruption routière le long des principaux corridors commerciaux - Accroître l'accès à la justice par la formation et le déploiement d'assistants juridiques et cliniques juridiques. 	Appui institutionnel au ministère de la justice avec un appui limité aux juridictions dans les régions. Ce programme a aussi des actions de sensibilisation aux droits dans la région de Mopti dont le projet tiendra compte afin d'assurer une pleine complémentarité d'actions.
Projet d'appui au pôle judiciaire spécialisé - MINUSMA	Pays-Bas (Trust Fund) 600 000 USD	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'une base de données criminelle pour le BIS 	Appui technique à la gestion des dossiers et l'analyse criminelle
Projet d'appui au pôle judiciaire spécialisé - MINUSMA/UNODC	714 400 USD (fonds programmatiques MINUSMA)	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement des capacités - appui technique aux enquêtes - appui à la mise en place de l'antenne du PJS à Mopti, Gao et Tombouctou - appui à la sécurisation des bâtiments à Bamako 	Appui technique aux enquêtes ainsi qu'appui à l'infrastructure et l'équipement, renforcement des capacités à l'endroit des enquêteurs et magistrats du PJS non couvert par le projet PBF
Projet d'appui au pôle judiciaire spécialisé - UNODC	US - 2 M USD	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités BIS et PJS 	Renforcement des capacités à l'endroit des enquêteurs et magistrats du PJS non couvert par le projet PBF
Projet d'appui à BIS	UE - 3M EUR	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la composante police de la force conjointe du G5 Sahel (BIS) 	Appui à la BIS non couvert par le PBF
Projet d'appui au pôle judiciaire spécialisé	US	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement d'un mentor à temps plein au PJS 	Appui technique au PJS non couvert par le PBF
Projet d'appui au pôle judiciaire spécialisé	France	<ul style="list-style-type: none"> - Appui technique aux enquêtes et organisation interne de la BIS (renforcement de capacités) 	Renforcement des capacités à l'endroit de la BIS non couvert par le projet PBF
Programme de renforcement de la	Pays-Bas	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la chaîne pénale dans régions du 	Ce programme prévoit des actions de renforcement des

chaîne pénale au Nord du Mali – IDLO (2015-20)		centre et du Nord du Mali	capacités des acteurs de la chaîne pénale ainsi que des activités de sensibilisation aux droits dans les régions de Mopti et Ségou dont le projet tiendra compte afin d'assurer une pleine complémentarité d'actions.
Contribution à l'Accès Adéquat des Démonis aux Droits et à la Justice au Mali (CAADJ) (2019-2023) - DEME-SO	Pays-Bas – Suède	- Appui à l'accès aux populations sur l'ensemble du territoire malien	Dans sa phase précédente, ce projet a permis le déploiement de 696 parajuristes dans le Centre et le Nord du Mali ainsi que la création de Bureau d'Assistance Juridique et Judiciaire auprès de toutes les juridictions de la région de Mopti. Le projet compte capitaliser sur cette présence pour la mise en œuvre de son volet en appui à l'accès des populations à leurs droits.
Programme d'Appui au Renforcement de la Sécurité dans les régions de Mopti et de Gao (PARSEC) (2017-20)	UE	- Améliorer la sécurité des populations et le contrôle du territoire dans le respect de l'état de droit. - Renforcer et développer la gestion des espaces frontaliers par les services de l'Etat, incluant la gestion des flux de personnes et de biens ainsi que la coopération transfrontalière (Mali, Burkina Faso et Niger) est développée et renforcée.	Ce programme prévoit des interventions en appui aux forces de sécurité de la région de Mopti y compris de gros appuis logistiques dont le projet tiendra compte afin d'assurer une pleine complémentarité d'actions.
Programme Régional Conjoint d'Appui à la mise en œuvre des Activités de Coopération Transfrontalière dans la région du Liptako-Gourma – SNU Mali, BF et Niger (2019-22)	Suède	- Approche intégrée (humanitaire, développement, sécurité...) pour répondre aux besoins des populations des zones frontalières de la région du Liptako Gourma	Ce projet mis en œuvre par les SNU du Mali, Niger et Burkina Faso couvre des zones différentes de celles couvertes par le projet (cercles de Koro et Douentza dans la région de Mopti). Des activités similaires à celles prévues dans le cadre de ce projet y seront réalisées.
EUCAP Sahel – Mission civile de l'UE	UE	Assistance et des conseils à la police nationale, à la gendarmerie nationale et à la garde nationale dans la mise en œuvre de la réforme de la sécurité établie par le nouveau gouvernement, en vue de: - Améliorer leur efficacité opérationnelle - Rétablissement de leurs chaînes	Ce programme prévoit des interventions en appui aux forces de sécurité de la région de Mopti y compris de gros appuis logistiques dont le projet tiendra compte afin d'assurer une pleine complémentarité d'actions.

<p>Projet GFP Prisons Mandela – PNUD-MINUSMA (2017-20)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - hiérarchiques respectives - Renforcer le rôle des autorités judiciaires et administratives en matière de gestion et de contrôle de leurs missions - Faciliter leur redéploiement vers le nord du pays 	
	<p>Pays-Bas (5,2 M USD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les capacités et performances du système pénitentiaire sont améliorées - La performance des pénitenciers agricoles est accrue - Les conditions de détention sont améliorées - Les détenus sont préparés à la réinsertion sociale 	<p>Ce programme a réalisé des interventions dans certaines maisons d'arrêt des régions de Mopti et Ségou (réhabilitation, informatisation...) dont ce projet a tenu compte dans sa formulation.</p>
<p>Restauration de l'autorité de l'état et accès à la justice au Nord (2013-20)</p>	<p>Pays-Bas, Norvège, MINUSMA (13 M USD)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les bureaux et maisons d'arrêt sont réhabilités, équipés et fonctionnels - Les capacités des représentants de l'administration déconcentrée et locale, des magistrats et des services de sécurité sont améliorées 	<p>Ce programme a réalisé des interventions dans certaines juridictions des régions de Mopti et Ségou (réhabilitation, équipement...) dont le projet a tenu compte dans sa formulation.</p>

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève description du contenu du projet – les résultats principaux du projet, la stratégie de mise en œuvre, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section I (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

Le projet « **Approche intégrée pour lutter contre l'impunité et pour un accès amélioré à la justice dans le Centre du Mali** » agit à plusieurs niveaux, en réponse aux constats faits dans l'analyse du conflit, et notre porte d'entrée spécifique : la justice et la lutte contre l'impunité. Ayant identifié l'accès à la justice et le manque de confiance dans le système, le projet visera une approche multi-acteurs intégrée, afin d'apporter une réponse holistique à la problématique. Il s'agira donc d'agir sur les aspects de confiance entre mécanismes de justice formels, informels, et les populations (changement personnel) ; appuyer les organisations de la société civile et les communautés à être conscients de leurs droits et des mécanismes (changement communautaire) ; d'informer la prise de décision à travers un plaidoyer informé par les réalités du terrain (changement structurel) ; et aussi accompagner et appuyer les différentes institutions et autorités à mieux répondre aux besoins des populations (changement institutionnel).

Conscients du besoin de restaurer la confiance entre les acteurs de la justice et les populations, cette action aura comme point d'entrée exactement cela : **un dialogue inclusif, horizontal et vertical**, qui servira également comme état des lieux sur la gestion de la demande sociale de la justice dans les régions de Ségou et Mopti, ainsi que pour un début de dialogue et collaboration. Ainsi découleront des **actions visant un appui institutionnel aux acteurs de la chaîne judiciaire et aux acteurs de la lutte contre l'impunité, un accompagnement aux autorités traditionnelles et aux commissions foncières villageoises**, compte-tenu de leur rôle majeur en matière de gestion des conflits, aux **comités consultatifs de sécurité communaux** en tant qu'outil de restauration de confiance des populations envers les forces de sécurité et à **la société civile locale**, pour mieux accompagner l'assistance juridique sur base des besoins spécifiques de toutes les couches de la communauté. Un regard attentif sera placé sur les besoins des femmes, jeunes, mais aussi des enfants.

Résultat 1 : Les causes de l'impunité et les perceptions des acteurs dans les régions de Ségou et Mopti sont connues et un cadre de recherche des solutions répondant à la demande sociale de justice est mis en place à travers un dialogue multi-acteurs

Afin de fonder l'action sur des **données appropriées par tous les acteurs concernés et un dialogue inclusif**, le projet lancera un processus de **recherche-action participative inclusive pour évaluer les besoins, enjeux, dynamiques sur la question d'accès à la justice**, sentiments d'injustice et gestion de la demande sociale de justice dans le centre du Mali (Résultat 1). Ce processus aboutira à la production d'outils d'information, y compris un 'baromètre' (données quantitatives) sur la justice, qui permettront aux partenaires de ce

projet d'agir avec confiance pour répondre aux besoins des populations, mais aussi des acteurs de la chaîne judiciaire (formelle et informelle) ciblés pour des initiatives pertinentes et appropriés par les communautés et les mécanismes judiciaires. En outre, le projet, conscient des difficultés liées à la coordination entre acteurs, effectuera une cartographie des acteurs et initiatives dans les cercles ciblés. Ce premier processus ne constituera pas seulement un diagnostic, mais servira d'opportunité de **rapprochement et de recherche de solutions communes et appropriées** par les populations et acteurs de la justice (formelle et informelle) consultés.²³ La mise en place d'un outil d'analyse participatif (le 'baromètre') sera fait de manière conjointe avec les autorités pertinentes afin d'en assurer la durabilité et l'usage au-delà de la fin de l'action, et constituera une étude de base pour le projet, ainsi qu'une source d'informations pour tous les acteurs concernés.

Ce résultat contribuera à **pallier le déficit de communication qui existe entre les responsables de la justice et les justiciables** dans les régions de Mopti et Ségou avec comme objectif la **mise en place d'un cadre d'échange et d'action**. Les activités de ce résultat **informeront et s'intégreront dans le paquet d'activités restant – une approche « intégrée » sera adoptée** : les différents résultats viseront les mêmes acteurs afin de créer un maximum de synergies et de renforcer le potentiel d'impact de chaque partenaire. Ce premier pas de mise en dialogue et communication hautement participatif sera essentiel pour assurer un engagement des acteurs tout le long du processus et une appropriation des analyses.

Résultat 2 : Les acteurs de la justice formelle et informelle sont plus efficaces et disposent d'une confiance accrue de la part des populations afin de mieux combattre l'impunité dans les régions de Ségou et Mopti

Dans le cadre de ce résultat, le projet va **appuyer les institutions judiciaires chargées de lutter contre l'impunité dans les zones ciblées par le projet**. Cet appui concernera principalement les **juridictions ordinaires** étant donné les nombreux appuis dont bénéficie déjà le **pôle judiciaire spécialisé** dont le siège est à Bamako. Le projet s'engagera néanmoins afin d'améliorer la coordination et la complémentarité entre cette institution et les juridictions ciblées par le projet. En ce qui concerne le **tribunal militaire**, le projet appuiera la réforme de cette institution afin d'en renforcer l'efficacité et l'indépendance. En tenant compte des constats et recommandations ressortis dans le cadre du résultat 1, le projet œuvrera en outre à restaurer la confiance entre les populations et les acteurs de la chaîne pénale (en particulier les agents, officiers de police judiciaire et les magistrats) à travers la mise en place **des comités consultatifs de sécurité communaux** prévus par l'Accord de Paix d'Alger.

Etant donné les difficultés rencontrées par les autorités à assurer une présence effective des forces de sécurité et de la justice formelle sur tout le territoire des cercles visés à cause du manque d'effectif et de la situation sécuritaire, le projet appuiera le renforcement **des**

²³ Une étude sur la demande sociale de justice dans les cercles de Ségou, Niono, San, Mopti, Djenné, Bandiagara est déjà en phase de finalisation par l'IMRAP – les actions de ce projet se baseront sur les leçons apprises de cette étude afin de passer à la phase de dialogue et action.

mécanismes traditionnels de résolution des conflits afin de prévenir les tensions au sein des communautés. Cet appui concernera notamment la redynamisation **des commissions foncières villageoises** qui joue un rôle fondamental pour la prévention et résolution des conflits fonciers qui sont à la base d'une partie des violences perpétrées dans le centre du Mali. Enfin, un **soutien sera fourni aux mécanismes de contrôle interne et externe aux institutions ciblées afin d'assurer une meilleure redevabilité** des acteurs ciblés par le projet – encore une fois, cet appui sera informé et enrichi par les informations et outils sortant du Résultat 1:

Résultat 3 : L'accès à la justice des populations du centre du Mali est facilité et la protection des victimes saisissant les acteurs en charge de la lutte contre l'impunité est assurée

En lien étroit avec les cadres de dialogue mis en place, le projet va appuyer l'accès des populations aux acteurs de la lutte contre l'impunité, et aux acteurs de la chaîne judiciaire plus globalement. Ces actions concerneront tant la **sensibilisation des populations sur certains droits et procédures que le renforcement des services d'assistance juridique et judiciaire existants dans le centre du Mali**. Un soutien sera aussi fourni afin de mettre en place des **mécanismes efficaces de protection des victimes et des témoins de dossiers de graves violations des droits de l'homme**. Le projet appuiera en outre la CNDH afin de renforcer son antenne de Mopti et d'assurer qu'elle puisse contribuer à la prévention des violations des droits de l'homme dans le Centre du Mali. Enfin, un **soutien aux mécanismes existants de prévention des violations et de protection des droits de l'homme** sera mis en œuvre dans les cercles concernés par le projet.

- b) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.

SI

- *Les causes de l'impunité et les perceptions des acteurs du centre du Mali sont connues et un cadre de recherche des solutions répondant à la demande sociale de justice est mis en place à travers un dialogue multi-acteurs²⁴ ;*
- *Les acteurs de la justice formelle et informelle sont plus efficaces et disposent d'une confiance accrue de la part des populations afin de mieux combattre l'impunité dans les régions de Ségou et Mopti ;*
- *L'accès à la justice des populations du centre du Mali est facilité et la protection des victimes saisissant les acteurs en charge de la lutte contre l'impunité est assurée ;*

ALORS

La confiance entre le système judiciaire et les populations sera rétablie ou consolidée, la protection des victimes dans le processus juridique sera assurée et les acteurs en charge de la lutte contre l'impunité dans le centre du Mali pourront agir plus efficacement pour répondre aux besoins de justice.

²⁴ Forces de sécurité et défense, magistrats, procureurs, juges, auxiliaires des justice, parties civiles (citoyens), autorités traditionnelles

PARCE QUE

Un mécanisme de concertation et de collaboration sera créé, facilitant un dialogue multi-acteurs entre justice et justiciables et apportant des solutions appropriées à la demande sociale de justice, les capacités des acteurs de la justice formelles et informelles seront renforcées et bénéficieront de la confiance des populations et la protection des victimes sera assurée.

- c) **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

Voie ANNEXE B

- d) Le **ciblage des bénéficiaires** et le **ciblage géographique** du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre des activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

Ciblage géographique

Le projet sera mis en œuvre dans 2 régions du centre du Mali à savoir Ségou et Mopti. Ainsi, les activités seront menées dans les cercles de **Ségou, Niono et San** pour la région de Ségou et les cercles de **Mopti, Djenné et Bandiagara** pour la région de Mopti. Les bénéficiaires du projet sont les **populations de ces cercles, les forces de sécurité, les institutions judiciaires, et traditionnelles, les commissions foncières et les comités consultatifs de sécurité, la CNDH, les organisations de la société civile y compris de femmes et de jeunes, les victimes d'abus de violations des droits de l'homme et d'exactions.**

Ciblage des bénéficiaires

Dans l'optique de restaurer la confiance entre les acteurs de la justice et les populations, à travers un dialogue inclusif, horizontal et vertical, les participants seront sélectionnés sur la base de leur **légitimité, crédibilité et représentativité auprès des populations**. Pour une prise en compte de toutes les sensibilités tout au long du processus, un accent particulier sera mis sur **l'équilibre de genre** : en reconnaissant la difficulté d'accès aux femmes et jeunes, des stratégies seront déployées afin d'avoir leur pleine participation (par exemple : focus groupes homogènes femmes/jeunes).

La **cartographie** prévue par le projet permettra d'identifier des acteurs judiciaires et non judiciaires (ainsi que les acteurs intervenants dans le domaine du dialogue) intervenants dans

la zone pour un accompagnement à renforcer leurs capacités dans la lutte contre l'impunité, et pour leur participation tout au long du processus. La cartographie des acteurs de la justice (formelle et informelle) permettra de sélectionner les personnes ressources auprès de ce secteur afin de participer au **dialogue avec les populations. Plus de 960 hommes, femmes, jeunes maliens/maliennes issus des communautés ou du système judiciaire prendront part de manière directe (dialogue) aux activités** menées dans le cadre du résultat 1. A cela s'ajoutent **environ 4000 Maliennes et Maliens** qui seront touchés sur l'ensemble du territoire national par un sondage participatif (baromètre) et les programmes radio. Un **minimum de 30% de femmes et 30% de jeunes** seront ciblés.

Dans le but d'informer et permettre aux acteurs de la justice, les intervenants ainsi que les décideurs d'avoir une réponse adéquate aux attentes des populations, **un baromètre participatif sur la gouvernance de la justice sera mis en place.** L'échantillon des personnes enquêtées pour ce baromètre sera statistiquement représentatif de la population des six cercles. **L'échantillonnage qui devrait compter approximativement 4000 personnes** sera finalisé lors de l'atelier technique de mise en place du déroulement du processus du baromètre. La dissémination des résultats du baromètre et des consultations/dialogues ciblera au moins **360 acteurs clés** (au niveau des autorités étatiques, internationales), visant un changement structurel. Le nombre d'**auditeurs potentiels pour les campagnes radiophoniques est de plus de 3 millions**, grâce au réseau de radios partenaires de la Radio MIKADO des Nations Unies et du Studio Tamani au Mali.

Par ailleurs, au moins **330 acteurs la sécurité et de la justice dont 30% de femmes** bénéficieront d'un renforcement des capacités en lien avec les dysfonctionnements de la chaîne civile et pénale constaté dans l'analyse du fonctionnement des juridictions prévus dans le cadre du premier produit du résultat 2. Le projet appuiera en outre la mise en place de **6 comités consultatifs de sécurité communaux** – un pour chaque localité où sont présentes actuellement les forces de sécurité déployées dans les cercles ciblés par le projet - et procédera à la formation de **plus de 200 maires, personnels de sécurité, autorités traditionnelle, chefs de quartier, représentant de confessions religieuses, président des conseil communaux des jeunes et représentants de organisations de la société civile et des associations des chasseurs dont 30% de femmes** sur le fonctionnement des comités et le concept de police de proximité. Le projet, dans le cadre du produit 3 appuiera en outre la redynamisation de **115 commissions foncières** (une par commune des 6 cercles visés) et la formation d'au moins **500 acteurs de la justice traditionnelle sur la gestion des conflits** notamment en lien avec le foncier rural. Enfin, et afin d'accompagner la réalisation des différentes activités prévues dans le cadre des 3 produits, plus de **3000 personnes, dont 30% de femmes**, seront ciblées par des campagnes de sensibilisation portant sur la lutte contre la corruption dans le secteur de la sécurité et de la justice, les acteurs de la lutte contre l'impunité, le mandat des CCS et les modalités de résolution des conflits en lien avec le foncier rural.

La mise en œuvre de la **stratégie d'aide aux victimes de violations de droits de l'homme** permettra d'apporter une assistance juridique et judiciaire, ainsi que d'offrir des mesures de

protection en cas de besoin, de manière indiscriminée à **350 victimes, dont au moins 150 femmes**. Ces bénéficiaires seront identifiés selon des critères bien définis, à la suite de l'état de lieux des besoins en assistance, et tenant compte des ressources existantes et des services offerts par d'autres acteurs sur le terrain. Le contenu de l'assistance juridique apportée, et des mesures de protection mis en place, s'assureront d'être sensible aux besoins sexospécifiques pour apporter des solutions appropriées.

Par ailleurs, les **émissions radiophoniques d'information sur les droits relatifs à l'accès à la justice cibleront les mêmes acteurs que ceux identifiés dans les résultats 1 et 3, en vue d'assurer une utilisation optimale des ressources** et une cohérence dans les activités et les messages.

Enfin, le choix de la **Commission nationale des droits de l'homme** s'inscrit dans une logique de renforcement des capacités de cette institution dont le mandat est de contribuer à une meilleure promotion et protection des droits de l'homme au Mali. En effet, l'institution dispose d'une antenne régionale à Mopti qui n'est pas encore pleinement opérationnelle. En appuyant cette institution, elle pourra davantage s'impliquer dans les questions relatives aux droits de l'homme, et en particulier sur la problématique de l'accès à la justice dans les régions de Mopti et Ségou, et de fait, se faire mieux connaître des populations de ces localités et renforcer sa crédibilité et la confiance du public à son égard.

En conséquence, le **projet ciblera directement environ 5,815 personnes** dont 30% de femmes (soit environ 1,744). Le **projet ciblera également indirectement plus de 3 millions de personnes** grâce au sondage participatif (baromètre) et aux émissions radiophoniques d'information sur les droits relatifs à l'accès à la justice

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

En tant que principale entité des Nations Unies en matière des droits de l'homme, le HCDH joue le rôle de chef de file sur la problématique de la lutte contre l'impunité et la promotion et la protection des droits de l'homme. Représentée au Mali depuis 2013 par la Division des Droits de l'homme et de la Protection de la MINUSMA, le bureau du HCDH a pour responsabilité de mettre en œuvre le mandat de promotion et protection des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire malien tel que stipulé dans le mandat global du HCDH et les différentes résolutions du Conseil de Sécurité dont la résolution 2480 du 28 juin 2019. Ce mandat inclut notamment, l'appui aux autorités maliennes dans leur entreprise de promotion et de défense des droits de l'homme, y compris lorsqu'il s'agit d'engager des poursuites judiciaires liées à des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire malien.

Afin d'accomplir son mandat, le bureau du HCDH au Mali s'appuie sur environ 70 chargés des droits de l'homme et répartis dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka, Kidal et Bamako et des équipes itinérantes qui couvrent les régions de Koulikoro, Ségou, Sikasso, Kayes et Taoudéni. Par ailleurs, le bureau de représentation du HCDH travaille en constante et étroite collaboration avec les autorités civiles, judiciaires, militaires et des forces de sécurité intérieure et apporte un appui technique à certaines institutions nationales œuvrant dans le domaine des droits de l'homme et du développement démocratique, notamment l'Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle, le Bureau du Médiateur de la République, la Commission Vérité, Justice et Réconciliation et la Commission Nationale des Droits de l'homme. Par conséquent, le HCDH est l'entité la plus à même d'assurer la coordination et la mise en œuvre effective du projet en étroite collaboration avec les partenaires du fait de sa capacité, de son expertise et de son influence auprès des institutions nationales. Il est en effet apparu crucial à tous les partenaires que le projet soit mené conjointement par le bureau HCDH au Mali Interpeace, ONU Femmes et le PNUD en collaboration avec la section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires de la MINUSMA afin que les expertises de chacun soient mises à profit et que chaque partenaire de mise en œuvre travaille de manière transversale sur tout le projet.

Le PNUD est présent au Mali depuis 1978 et a un mandat spécifique en matière de gouvernance et de renforcement de l'état de droit. Il dispose d'un bureau à Bamako et à Mopti et de personnels spécialisés en matière d'état de droit qui travaillent en étroite collaboration avec les acteurs de la sécurité et de la justice malien. Le PNUD est en outre en train de mettre en œuvre des activités dans le cadre de ses projets « GFP prisons Mandela » et « Restauration de l'Etat et de l'accès à la justice au Nord » qui compléteront les activités de ce projet. De par son réseau mondial, le PNUD bénéficie en outre d'une expertise comparée très large sur les thématiques couvertes par le projet (sécurité, justice, lutte contre l'impunité, justice traditionnelle, police de proximité...), qui sera très utile pour la mise en œuvre du projet). Dans le cadre du résultat 2, le PNUD collaborera en outre avec la section Affaires civiles de la MINUSMA pour l'appui aux commissions foncières et avec UNPOL pour la mise en place des comités consultatifs de sécurité.

ONU Femmes dispose de bureaux à Bamako et Gao, et de staffs basés dans le bureau commun à Mopti. ONU Femmes a une large expertise en tant que principal soutien aux plans d'action nationaux de la Résolution 1325, ONU Femmes a une expérience de travail avec les acteurs de la justice, les forces de défense et de sécurité (forces armées et Police), avec la Commission Vérité Justice et Réconciliation, avec les organisations de la société civile dont les associations de femmes. Ce dans les domaines de la prise en compte du genre, de la protection des droits des femmes et des jeunes notamment en ce qui concerne les violences basées sur le genre, de l'état des droits, du renforcement de la confiance entre les populations et les autorités, dans l'accès au foncier pour les femmes. Des actions sont en cours dans le cadre du renforcement des capacités au Mali, dans les zones transfrontalières Mali/Niger et dans les pays du G5 Sahel.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet

HCDH	\$ 1,168,000.00 (ce budget est celui du Bureau au Mali et n'inclut pas le personnel ni autres frais de fonctionnement)	Budget MINUSMA Budget régulier HCDH Genève	La Division des droits de l'homme a son siège dans les locaux de la MINUSMA à Bamako qui couvre les régions de Bamako, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Kayes. La division dispose également de cinq présences dans les bureaux régionaux de la MINUSMA dans les villes de Gao, Kidal, Ménaka, Mopti et Tombouctou. .	70 au total 9 à Segou 11 à Mopti	Experts de la Section Etat de droit -Bureau HCDH Genève 3 Chargés de droits de l'homme, spécialistes en gestion de projets axés sur les droits de l'homme 2 Chargés droits de l'homme, avocat et magistrat de profession.
Interpeace	\$ 13,289,019 (siège)	Canada, PBF, Humanity United (au Mali)	Bamako (présence à Mopti à travers l'IMRAP)	4 (0 à Mopti)	2 (consolidation de la paix, suivi et évaluation)
IMRAP	\$ 713,500	Canada, PBF, Humanity United, UE	Bamako, Mopti	21 (4 à Mopti)	3 (Consolidation de la paix, médiation communautaire, Administration et Finance)
PNUD	\$ 32,907,044	GEF, FM, Gvt, Fond d'adaptation aux changements climatiques, Japon, Norvège, Pays Bas	Bamako Sous bureau Mopti	131 dont 6 à Mopti	1 conseiller Etat de Droit
ONUFEMMES	\$8, 000,065	Danemark Suède PBF Allemagne Belgique France UNCTF	Bamako Sous-Bureau à Gao Présence à Mopti	Plus de 50 staffs dont 4 travaillant dans des projets à Mopti et Ségou	1 <i>Policy Specialist</i> Femmes Paix et Sécurité 1 Coordinateur de programme 1 Conseillère

					régionale basée à Dakar
--	--	--	--	--	-------------------------

Enfin, et dans le but de favoriser une appropriation nationale et la durabilité du projet après sa clôture, le projet sera mis en œuvre en étroite collaboration avec le Ministère de la Justice et des Droits de l'homme, Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, Ministère de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille, Ministère de l'Agriculture, les services techniques des Gouvernorats de Mopti et Ségou, Commission nationale des Droits de la l'homme du Mali, Barreau du Mali, IMRAP, DEME-SO, AMEDD (Association Malienne d'éveil au développement durable), APDF (Association pour le développement des femmes), WILDAF, autres organisations de la société civile au niveau local.

- b) **Gestion du projet et coordination** – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez l'annexe C : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

Pour la mise en œuvre opérationnelle du projet, les structures bénéficiaires travailleront en étroite collaboration tenant compte de la complémentarité/interdépendance entre les résultats tout en conférant la responsabilité des activités concourant aux résultats définis à la structure qui en a l'expertise. Le HCDH, en tant que chef de file de ce projet, assurera la coordination générale des activités du projet de façon régulière. En outre, elle coordonnera l'élaboration de divers rapports de progrès sur la mise en œuvre des activités et de l'utilisation des ressources allouées, et ce conformément aux règles du PBF.

Les actions favorisant la visibilité du PBF (utilisation du logo sur les documents et les panneaux, informations sur le PBF lors des activités, organisation des visites de PBSO sur le terrain, information des autorités sur le PBF, etc.) seront intégrées systématiquement et en particulier lors des activités de communication. Les points focaux communication des structures bénéficiaires travailleront de manière rapprochée avec le Secrétariat PBF au Mali pour mettre en évidence les résultats et leçons apprises du projet.

Le tableau ci-joint présente la coordination des activités par résultats entre les structures bénéficiaires :

Résultats	Agence/structure responsable	Interventions conjointes	Intervention transversale
Résultat 1 : Les causes de l'impunité et les perceptions des acteurs dans les régions de Ségou et Mopti sont connues et un cadre de recherche des solutions répondant à la demande sociale de justice est mis en place à travers un dialogue multi-acteurs	INTERPEACE	INTERPEACE/PNUD	ONUFemmes
Résultat 2	PNUD	PNUD/HCDH	ONUFemmes

Les acteurs de la justice formelle et informelle sont plus efficaces et disposent d'une confiance accrue de la part des populations afin de mieux combattre l'impunité dans les régions de Ségou et Mopti			
Résultat 3 : L'accès à la justice des populations dans les régions de Ségou et Mopti est facilité et la protection des victimes saisissant les acteurs en charge de la lutte contre l'impunité est assurée	HCDH	HCDH/ ONUFemmes	

Le projet sera coordonné par un Comité de Coordination du Projet (CCP) composé d'un représentant de chaque structure bénéficiaire et /ou partenaires au projet (PNUD, ONU Femmes, Interpeace, Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires de la MINUSMA) et présidé par le HCDH. Le CCP sera basé à Mopti et ses réunions s'y tiendront également. Toutefois, des réunions ad hoc pourront se tenir à Bamako. Le Comité travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat du PBF au Mali, pour recevoir ses orientations et appuis en vue d'assurer la qualité des interventions et des rapports à soumettre au PBF.

Les responsabilités et les tâches du Comité seront les suivantes :

- S'assurer de la bonne mise en œuvre du projet et de la bonne gestion du portefeuille du fonds ;
- Rédaction d'un plan de travail consolidé durant le premier mois de la mise en œuvre du projet
- S'assurer de la mise en œuvre conjointe du projet
- Planification et suivi général du projet et de sa mise en œuvre
- Commanditer et superviser le suivi et l'évaluation efficace de toutes les activités du fonds afin de garantir leur succès et leur transparence ;
- Soumettre, chaque trimestre, des rapports de progrès de mise en œuvre conjointe des activités planifiées ;
- Assurer, sous la coordination du HCDH, la rédaction et la qualité d'un rapport conjoint, narratif et financier, à soumettre au PBSO, deux fois par an, le 15 novembre et 15 juin ;
- Approuver les amendements au projet, si nécessaire ;

En plus de ce comité technique, un Comité d'Orientation du Projet (COP) sera également mis en place. Ce comité est composé du management du HCDH, du PNUD, d'ONU Femmes et d'Interpeace, du Secrétariat de PBF au Mali, des ministères partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet. Il est responsable de l'orientation stratégique, de la revue de l'avancement des activités et de l'assurance qualité dans toutes les interventions. Le COP se réunira à Bamako et dans les régions, au besoin, une fois par trimestre. Il peut également entreprendre toute action visant la bonne exécution du projet.

Les structures bénéficiaires s'engagent à soumettre, sous la coordination du HCDH, un plan de travail conjoint et détaillé de mise en œuvre du projet, dans un délai d'un mois, suivant l'approbation du présent projet par le PBF.

En termes de ressources humaines, le personnel de l'ensemble des structures bénéficiaires, qui sera dédié à l'exécution de ce projet, sera composé de :

HCDH

Un poste d'expert national, chargé de la coordination et de la mise en œuvre du projet sera financé sur les fonds alloués au HCDH dans le cadre de ce projet. L'expert national sera appuyé par les autres membres du personnel de la DDHP/HCDH couvrant les régions de Mopti et Ségou, composées de deux P3, 3 administrateurs nationaux Chargés des droits de l'homme. Il travaillera sous la supervision du Représentant du HCDH et du Chef de bureau DDHP/HCDH de Mopti.

PNUD

Pour le PNUD, les postes d'experts associés justice et état de droit (60% - basé à Mopti), d'expert national justice et état de droit (100% - basé à Bamako) et d'assistant administratif et financier (30%) seront financés dans le cadre du projet. Le projet sera mis en œuvre par l'expert associé en justice et état de droit en collaboration avec l'expert national justice et état de droit sous la supervision du Conseiller Principal en Etat de droit et du chef de bureau de Mopti du PNUD. Le suivi et évaluation du projet sera assuré par l'unité PMSU du bureau PNUD au Mali et le suivi administratif et financier sera assuré par l'assistant administratif et financier partiellement couvert par le projet.

ONU Femmes

Pour ONU Femmes, les postes de Chef du projet (100%) basé à Mopti, d'expert national en justice et genre (100% - basé à Bamako) et d'assistant administratif et financier (50% basé à Mopti) seront financés par le budget du projet. Le projet sera mis en œuvre par le Chef de projet en collaboration avec l'expert national et l'assistant administratif et financier sous la supervision du Coordinateur de flagship Paix et Sécurité basé à Bamako et avec l'appui technique de la Policy Specialist Femmes, Paix et Sécurité.

Interpeace

Pour Interpeace les postes du Responsable du Programme Mali (25%) et le Chargé d'Appui au Programme (50%) seront financés par le présent budget. Du côté financier, les postes de Responsable Admin et Finance et Comptable seront également couverts pour un appui financier, logistique et administratif. Sous la responsabilité de sa Directrice exécutive, l'équipe de l'IMRAP, partenaire d'Interpeace, sera coordonnée par son Chargé de programme et pilotée par un Coordinateur de projet, qui coordonnera les activités de deux chercheurs et deux facilitateurs locaux (qui s'occuperont de la mise en œuvre des activités sur le terrain, les focus groupes et de la mise en œuvre des actions communautaires entre autres) et 2 chercheurs audio-visuels (eux-ci accompagneront les chercheurs sur le terrain et assureront le volet vidéo, incluant la production des films, de même que des capsules pour favoriser le dialogue virtuel). Les activités seront coordonnées par le Coordinateur du projet, avec l'appui du Chargé de programme IMRAP et de l'équipe Interpeace mentionnée ci-dessus.

- c) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet. Inclure le principe "ne pas nuire" et de mitigation des risques.

N. Risques	Catégorie	Probabilité	Impact	Mesures de mitigation
1	Détérioration de la situation sécuritaire au point où les activités sont (temporairement) suspendues	Élevée	Fort	<ul style="list-style-type: none"> - Recourir à des partenaires locaux (étatiques et ONG) moins soumis aux contraintes sécuritaires. - Investir dans l'information, sensibilisation et conscientisation des communautés locales sur les objectifs et approches du projet. - Bénéficier d'actions de sécurisation de la part de la MINUSMA et des partenaires étatiques (MSPC, MJDH...) si nécessaire. - Tenir informée les parties prenantes du projet en cas de réalisation du risque et adapter le projet en conséquence.
2	Résistance au changement et faible implication des acteurs concernés par le projet (communautés, forces de sécurité, acteurs judiciaires...)	Moyenne	Fort	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer du plein investissement des acteurs concernés dès le démarrage du projet et les associer à la conception des activités - Mettre en place une stratégie de communication à destination des acteurs étatiques concernés.
3	Manque d'appropriation par les communautés bénéficiaires et services nationaux met à mal la mise en œuvre et durabilité du projet	Moyenne	Fort	<ul style="list-style-type: none"> - Session de sensibilisation sur le projet des communautés et des acteurs étatiques associées au projet - Implication des communautés et des acteurs étatiques dès le démarrage du projet pour assurer sa durabilité
4	Frustration de la part des populations et des acteurs étatiques des cercles des régions de Mopti et Ségou non ciblées par le projet	Moyenne	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une communication large et détaillée sur le processus de ciblage des bénéficiaires et zones d'intervention du projet - Inciter la mise en œuvre d'initiatives similaires dans le cadre des projets mis en œuvre dans les cercles

					des régions de Mopti et Ségou non couverts par le projet
5	<p>Multiplcité d'interventions dans la zone non coordonnées crée de la confusion et diffuse l'approche intégrée du projet.</p>	Opérationnelle			<p>- Assurer une bonne coordination des activités du projet à travers la participation active et continue aux groupes de coordination Pour le Centre mis en place à Mopti</p>
6	<p>Retards dans la mise en œuvre du projet en raison de procédures spécifiques des différentes agences de mise en œuvre et manque d'approche harmonisée entre les quatre agences de mise en œuvre</p>	Opérationnel			<p>- Adopter un plan de travail intégré et identifier les points focaux des agences chargés de la mise en œuvre des activités</p> <p>- Mettre en place un cadre de suivi du projet à Bamako et Mopti pour assurer la mise en œuvre rapide et efficace des activités</p>

- d) **Suivi / évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.

Les activités de suivi-évaluation (S&E) seront **définies dans un plan de suivi -évaluation, élaboré conjointement par les structures bénéficiaires**. La coordination des activités de suivi -évaluation sera conduite par le HCDH avec l'appui des chargés de suivi -évaluation de chaque structure bénéficiaire.

Les activités de suivi incluent, entre autres la collectes de données de base au début et les données à la fin du projet, des études, des rapports etc. **L'outil du baromètre**, mis en œuvre par Interpeace-IMRAP dans le cadre du Résultat 1, **servira également de niveau de référence** sur les perceptions des populations, et le niveau de confiance qui existe envers la justice dans les zones d'intervention du projet.

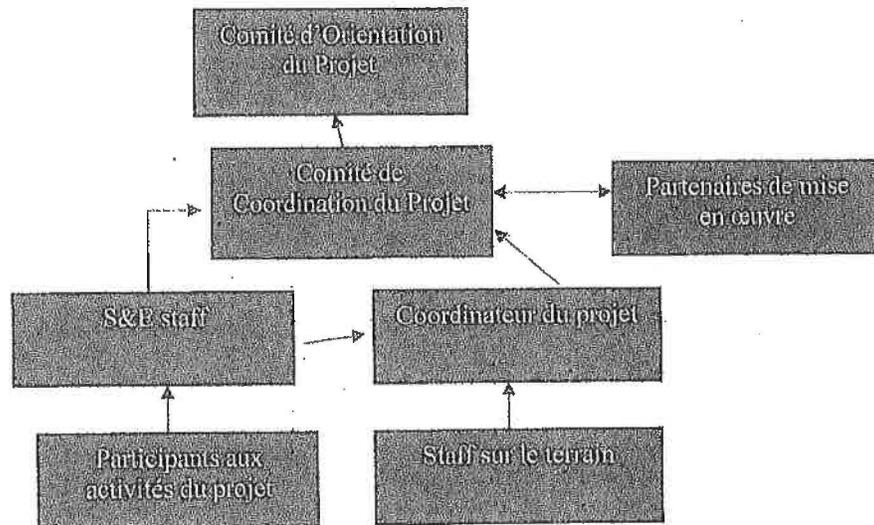
En outre, des **missions de terrain seront effectuées de façon régulière** pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités, évaluer les progrès et les succès par rapport aux résultats escomptés. Des **rapports de suivi-évaluation** seront produits et des sessions de restitution seront organisées à la suite de ces missions de suivi-évaluation en vue de faire des ajustements nécessaires pour assurer la bonne exécution du projet.

Par ailleurs, des **actions de visibilité/communication** autour du projet, y compris la production de films documentaires présentant des témoignages de participants, les interventions des structures participantes et des partenaires de mise en œuvre ainsi que d'autres outils de communication, tels que des émissions radiophoniques, seront réalisées.

Le plan de suivi et évaluation sera déterminé sur la base des indicateurs, activités, résultats et produits définis dans le cadre logique du projet.

Par ailleurs, il sera déterminé à quelle **fréquence et au travers de quel outil les informations seront recueillies**. Les informations recueillies seront analysées et archivées dans une base de données fiable et sécurisée dont le HCDH sera en charge.

Outre l'aspect qualitatif, le suivi - évaluation servira également à recueillir des données quantitatives qui vont enrichir les rapports à soumettre au PBSO.



Une matrice pour le suivi et l'évaluation du projet, incluant un calendrier des activités de suivi-évaluation à mettre en œuvre, sera créée.

Enfin, une évaluation indépendante sera effectuée à la fin du projet.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?

Le projet a été élaboré après de larges consultations avec les principaux acteurs étatiques concernés par le projet, tant à Bamako que dans les régions de Mopti et Ségou, afin d'assurer une pleine appropriation des activités par ces acteurs. De plus, les activités prévues dans le cadre du projet portant sur la mise en place d'un espace d'échange avec les populations vont assurer la pleine appropriation et la pertinence des activités du projet auprès de ces communautés. Cette appropriation des acteurs étatiques et des communautés concernées sera déterminante afin d'assurer la pérennisation des activités menées dans le cadre du projet.

En ce qui concerne les activités du projet, elles vont en outre être mises en œuvre de manière à assurer leur pleine pérennisation. En effet, les formations seront réalisées en collaboration avec les centres de formation des personnels de sécurité et de justice (Institut national de formation judiciaire, école nationale de police et école de gendarmerie) afin d'assurer leur pérennisation en les intégrant aux curricula de formation initiale et/ou continue de ces instituts. Les activités du projet prévoient en outre d'appuyer principalement des instances déjà existantes mais nécessitées d'être redynamisées – comme c'est le cas pour les

autorités traditionnelles et les commissions foncières²⁵ - ou dont la mise en place est une priorité pour les autorités maliennes (Comités consultatifs de sécurité²⁶) ce qui devrait en assurer la durabilité une fois les activités du projet terminées.

Ce projet a en outre vocation à servir de catalyseur pour mobiliser des fonds additionnels qui permettront d'étendre les activités aux autres cercles des régions du centre avant même sa finalisation. Certaines activités en lien avec les résultats 2 et 3 pourraient d'ailleurs être répliquées dès la première année du projet dans le cadre d'un projet en cours de développement dans des zones géographiques complémentaires à celles couvertes par ce projet²⁷. Des efforts additionnels de mobilisation continueront à être réalisés dans ce sens tout au long des 30 mois de mise en œuvre du projet.

IV. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

L'approche conjointe utilisée par les structures dans la mise en œuvre du projet assurera une utilisation rationnelle et optimale des ressources.

En effet, des activités seront mises en œuvre de façon conjointe, sur la base d'une planification conjointe. Par exemple, pour certaines activités visant les mêmes acteurs, toutes les structures bénéficiaires interviendront simultanément ; ce qui contribuera à réduire les coûts et à assurer également une cohérence dans les interventions.

En ce qui concerne les missions de terrain, le personnel pourra également s'appuyer, dans la mesure du possible, sur les moyens terrestres et /ou aériens de la MINUSMA, réduisant ainsi le coût pour les déplacements.

Par ailleurs, les activités de visibilité s'appuieront largement sur la radio Mikado, la radio des Nations Unies dont les prestations n'auront aucune incidence financière pour le projet.

Il est proposé que le budget soit transféré en deux tranches. La plupart des bénéficiaires sont des agences de l'ONU et l'organisation bénéficiaire qui n'est pas membre de l'ONU a une bonne expérience du fonctionnement des fonds PBF pour avoir été bénéficiaire de ces fonds dans le cadre d'autres projets. De plus, en allouant les fonds à toutes les structures bénéficiaires dans les mêmes proportions cela facilitera la mise en œuvre coordonnée des activités étant donné que certaines sont interdépendantes et sont, dans certains cas, mises en œuvre conjointement par toutes les structures.

²⁵ Décret n°2018-0333/PM-RM du 4 avril 2018 fixant la composition et les modalités de fonctionnement de la commission foncière villageoises ou de fraction

²⁶ Accord e Paix d'Alger, Stratégie nationale de RSS, Décret n°2019-004/PM-RM du 29 janvier 2019 portant création, organisation et modalités de fonctionnement des comités consultatifs de sécurité.

²⁷ C'est le cas en particulier du Programme Régional Conjoint d'Appui à la mise en œuvre des Activités de Coopération Transfrontalière dans la région du Liptako-Gourma mis en œuvre par le SNU au Mali, BF et Niger qui va permettre la mise en œuvre de certaines activités de ce projet dans les cercles de Douentza et Koro dès 2020.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

For MPFTO Use

	Totals				Totals
	Recipient HCDH HCDH	Recipient UNDP PNUD	Recipient UNWOMEN ONU FEMMES	Recipient INTERPEACE INTERPEACE	
1. Staff and other personnel	\$ 82,444.00	\$ 184,296.00	\$ 179,158.48	\$ 158,440.00	\$ 604,338.48
2. Supplies, Commodities, Materials	\$ 10,000.00		\$ 4,074.70	\$ 2,515.50	\$ 26,590.20
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	\$ -	\$ 60,000.00	\$ 6,791.17	\$ -	\$ 66,791.17
4. Contractual services	\$ 184,000.00	\$ 312,000.00	\$ 252,147.63	\$ 87,722.00	\$ 835,869.63
5. Travel	\$ 49,500.00	\$ 10,000.00	\$ 45,321.73	\$ 28,583.00	\$ 133,504.73
6. Transfers and Grants to Counterparts	\$ 562,082.00	\$ 358,300.00	\$ 395,547.91	\$ 614,344.38	\$ 1,930,274.29
7. General Operating and other Costs	\$ 70,000.00	\$ -	\$ 40,747.24	\$ 30,202.00	\$ 140,949.24

Sub-Total	\$ 958,026.00	\$ 934,596.00	\$ 923,788.86	\$ 921,906.88	\$ 3,738,317.74
7% Indirect Costs	\$ 67,061.82	\$ 65,421.72	\$ 64,665.22	\$ 64,533.48	\$ 261,682.24
Total	\$ 1,025,087.82	\$ 1,000,017.72	\$ 988,454.08	\$ 986,440.36	\$ 3,999,999.98

Performance-Based Tranche Breakdown

	Recip OHCHR		Recip UNDP		Recip UNWOMEN		Recipient Agency		TOTAL
	HCDH	PNUD	ONU FEMMES	INTERPEACE	INTERPEACE				
First Tranche:	\$ 718,310.47	\$ 700,012.40	\$ 691,168.86	\$ 690,508.25	\$ 2,799,999.99				
Second Tranche:	\$ 307,847.35	\$ 300,005.32	\$ 296,215.22	\$ 295,932.11	\$ 1,199,999.99				
Third Tranche:	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -				
TOTAL	\$ 1,026,157.82	\$ 1,000,017.72	\$ 987,384.08	\$ 986,440.36	\$ 3,999,999.98				

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting -- Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project²⁸
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

²⁸ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B. Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ Fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1: Les causes de l'impunité et les perceptions des acteurs dans les régions de Sékou et Mopti sont connues et un cadre de recherche des solutions répondant à la demande sociale de justice est mis en place à travers un dialogue multi-acteurs</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Produit 1.1</p> <p>Une compréhension commune des défis sont établis avec la participation d'au moins 4210 personnes</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> A1.1.1 Cartographier les acteurs étatiques, non-étatiques, nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine de la justice et établissement de dialogue dans les régions de Sékou et 	<p>Indicateur 1 a</p> <p>Mesure dans laquelle les points de vue des acteurs des populations et acteurs de la justice sur les questions traitées dans les espaces de dialogue et échanges ont changé après avoir entendu/cherché à comprendre d'autres points de vue</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: A déterminer après l'étude de base (approximativement un changement pour 70% des participants)</p> <p>Indicateur 1b</p> <p>Niveau d'appropriation des résultats issus du dialogue et du baromètre par les populations, autorités traditionnelles et les autorités du domaine de la justice (différencié hommes/femmes/jeunes)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible: 5</p> <p>Indicateur 1.1.1</p> <p>Cartographie des acteurs disponible</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1</p> <p>Indicateur 1.1.2</p> <p>Nombre de personnes enquêtées dans la mise en œuvre du baromètre participatif sur la gouvernance du système de la justice</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible :4000 (au moins 50% femmes ; les % des âges seront établis lors de l'élaboration de l'échantillonnage)</p>	<p>Enquête sur le changement individuel avec les participants du secteur de la justice (grâce à l'outil Kobo Collect). Une enquête réalisée au début, milieu et fin du projet</p> <p>Liste des acteurs ciblés avec une analyse de leur niveau d'engagement au début et à la fin, nombre de demandes d'approfondissement aux partenaires de mise en œuvre</p> <p>Rapport d'activités, liste de participants. Monitoring continu</p> <p>Monitoring continu des données sur kobo collect</p>	<p>Questionnaire avec les membres de chaque plateforme de dialogue.</p> <p>Mi-parcours : 1</p> <p>Mi-parcours : 1</p> <p>Mi-parcours : 4000 personnes</p>

<p>Mopti</p> <ul style="list-style-type: none"> A 1.1.2 Mise en place d'un baromètre participatif afin d'établir une compréhension commune des défis à un système judiciaire répondant aux besoins des populations A 1.1.3 Identifier les défis liés aux besoins spécifiques des femmes et jeunes (dont les jeunes filles) à travers le dialogue multi-acteurs et un baromètre participatif 	<p>Indicateur 1.1.3 Existence d'un baromètre</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1</p>			
<p>Produit 1.2</p> <p>Un dialogue entre communautés et les acteurs de la justice au Centre du Mali est lancé et approprié par les parties prenantes, avec la participation d'au moins 960 personnes</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> A 1.2.1 Facilitation d'un dialogue horizontal entre différentes couches de la population pour permettre une ouverture et partage de perspectives A 1.2.2 Facilitation d'un dialogue vertical entre justice et justiciables A 1.2.3 Partage et dissémination des résultats du diagnostic et dialogue 	<p>Indicateur 1.2.1</p> <p>Nombre de participants aux focus groups, séances de dialogue et projections, ventilés par sexe et par âge</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 480</p> <p>Indicateur 1.2.2</p> <p>Nombre de personnes qui écoutent les programmes radio effectués et rapports distribués</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 12, 360</p> <p>Indicateur 1.2.3</p> <p>Nombre de plans d'action conjoints, inclusives et sensibles au genre, élaborés et soutenus (en lien avec R2 et R3)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 6</p>	<p>Rapport d'activités, monitoring continu, documents d'activité</p> <p>Rapport activités, monitoring continu, documents d'activité</p> <p>Rapport d'activités, monitoring continu, documents d'activité</p>	<p>Mi-parcours : 300 personnes</p> <p>Mi-parcours : 4, 100</p> <p>Mi-parcours : 3</p>	

			<p>Indicateur 1.2.4 Nombre d'initiatives soutenues</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 6</p>	<p>A 1.2.4 Lancer une recherche de solutions durables et communes pour répondre aux besoins des parties prenantes (informant ainsi les R2 et R3)</p>	
	Rapport activité		<p>Indicateur 1.3.1 Nombre de personnes participant aux échanges et dialogues sur les rôles et responsabilités des acteurs de chaîne judiciaire</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 100</p>	<p>Produit 1.3 360 personnes sont engagées à la recherche de solutions locales communes et les acteurs clés de la justice s'engagent à soutenir des changements durables</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> A 1.3.1 Faciliter la communication et compréhension entre les acteurs de la justice et les populations A 1.3.2 Lancer une campagne d'engagement des acteurs nationaux et internationaux autour de la justice (Track 6 engagement) A 1.3.3 Appui à la mise en œuvre de solutions/ initiatives pilotes issues du dialogue pour soutenir l'engagement des parties prenantes 	
	Rapport activité		<p>Indicateur 1.3.2 Nombre de cadres de rencontre avec les décideurs et acteurs internationaux sur la justice créés</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 14</p>		

<p>Résultat 2 Les acteurs de la justice formelle et informelle sont plus efficaces et disposent d'une confiance accrue de la part des populations afin de mieux combattre l'impunité dans les régions de Ségu et Mopti</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Indicateur 2 a Niveau de confiance des populations envers les forces de sécurité dans les communes concernées par les CCS (données désagrégées hommes/femmes/jeunes) Niveau de référence : TBD – Baromètre Cible: Augmentation de 5%</p> <p>Indicateur 2 b Niveau de confiance des populations envers les acteurs de la justice formelle (données désagrégées hommes/femmes/jeunes) Niveau de référence : TBD – Baromètre Cible: Augmentation de 5%</p> <p>Indicateur 2.1.1 Nbre d'acteurs de la sécurité et de la justice formés par le projet, désagrégé par sexe et âge Niveau de référence : 0 Cible : 330 dont 30% de femmes</p> <p>Indicateur 2.1.2 Nbre de personnes sensibilisées sur la lutte contre la corruption et le rôle des acteurs de la sécurité et de la justice dans la lutte contre l'impunité, désagrégé par sexe et âge Niveau de référence : 0 Cible : 1000 dont 30% de femmes</p>	<p>Baromètre sur la gouvernance de la justice</p> <p>Baromètre sur la gouvernance de la justice</p> <p>Rapport d'activité, listes et photos de participants</p> <p>Rapport d'activité incluant photos de bonne qualité</p>	<p>/</p> <p>/</p> <p>Mi-parcours : 150</p> <p>Mi-parcours : 200</p>
<p>Produit 2.1 Les capacités des acteurs de la sécurité et de la justice sont renforcées</p> <p>Liste des activités relevant du produit:</p> <ul style="list-style-type: none"> A 2.1.1 Analyse du fonctionnement de la chaîne civile et pénale au sein des juridictions concernées, en collaboration avec l'inspection A 2.1.2 Analyse du degré de prise en compte des droits humains et du genre au niveau du fonctionnement de la chaîne civile et pénale en collaboration avec l'inspection et propositions d'amélioration de leur efficacité A 2.1.3 Appui aux organes de redevabilité internes A 2.1.4 Appui aux points focaux genre de la justice et de la sécurité A 2.1.5 Appui logistique aux 			

	<p>juridictions concernées afin d'améliorer l'efficacité de la chaîne civile et pénale et de lutter contre la corruption.</p> <ul style="list-style-type: none"> A 2.1.6 Formation des acteurs de la sécurité et de la justice et mise en place de nouvelles procédures pour améliorer l'efficacité de la chaîne civile et pénale et lutter contre la corruption A 2.1.7 Formations des acteurs de la sécurité et de la justice, y compris les le personnel féminin de ces services, sur le genre, les droits de l'homme et les besoins stratégiques des femmes (par exemples par rapport à la police de proximité, les tribunaux formels et informels qui traitent des cas liés aux VBG) et durant la mise en place de nouvelles procédures A 2.1.8 Conférence et activités de plaidoyer pour la réforme de la justice militaire A 2.1.9 Sensibilisation des populations, avec un focus sur la lutte contre la corruption et le rôle des acteurs de la sécurité et de la justice dans la lutte contre l'impunité 				
Produit 2.2 Les Comités consultatifs de sécurité (CCS) inclusifs sont mis en place dans les communes où sont présents des forces de sécurité		Indicateur 2.2.1 Nbre de CCS opérationnels Niveau de référence : 0 Cible : 5	Rapport des CCS	Mi-parcours : 3	

	<p>Liste des activités relevant du produit</p> <ul style="list-style-type: none"> • A 2.2.1 Cartographie des acteurs pertinents à inclure dans les CCS communales avec un focus spécifique sur les associations de femmes et de jeunes • A 2.2.2 Analyse des besoins sécuritaires et appui à la préparation des plans d'actions des CCS communales prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des jeunes • A 2.2.3 Formation des acteurs de la sécurité et des représentants des OSC en matière de police de proximité • A 2.2.4 Appui au fonctionnement d'un CCS communal dans les 6 cercles • A 2.2.5 Appui à la mise en œuvre des plans de sécurité adoptés par les CCS communales • A 2.2.6 Sensibilisation des populations sur le concept de police de proximité, le rôle des CCS communales, • A 2.2.7 Sensibilisation et dialogue avec les décideurs locaux sur l'inclusion des femmes et des jeunes et les thématiques liées aux droits des femmes dans les CCS 	<p>Indicateur 2.2.2 Nbre de personnes sensibilisées au rôle des CCS, désagrégué par sexe et âge</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1000 dont 30% de femmes</p>	<p>Rapport d'activités, incluant photos de sensibilisation de bonne qualité</p>	<p>Mi-parcours : 200</p>
<p>Produit 2.3 Les mécanismes formels et informels de gestion des conflits sont renforcés afin de prévenir les conflits intercommunautaires</p>		<p>Indicateur 2.3.1 Nombre de commissions foncières redynamisées</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 115 commissions (une par commune)</p>	<p>Listes de présence et photos de participants formés</p>	<p>Mi-parcours : 50</p>

<p>Résultat 3 : L'accès à la justice des populations dans les régions de Ségou et Mopti est facilité et la protection des victimes saisissant les acteurs en charge de la lutte contre l'impunité est assurée</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p>	<p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A 2.3.1 Renforcement des capacités des autorités traditionnelles en matière de gestion des conflits • A 2.3.2 Formation des acteurs formels et informels sur les droits des femmes pour favoriser l'engagement des hommes • A 2.3.3 Appui à la redynamisation des commissions foncières communales inclusives dans les cercles de Mopti, Ségou, Bandiagara, San, Niéro et Djenna • A 2.3.4 Sensibilisation des populations, avec un focus sur les femmes et les jeunes, sur les mécanismes formels et informels de gestion de conflit, en particulier ceux relatifs au foncier rural • A 2.3.5 Etudes situationnelles locales sur les cas des conflits intercommunautaires pris en charge par les acteurs formels et informels (bonnes pratiques, insuffisances) mettant en évidence les cas impliquant les femmes 	<p>Indicateur 2.3.2 Nbre de personnes sensibilisées par le projet sur les mécanismes formels et informels de gestion des conflits fonciers, désagrégré par sexe et âge</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1000 dont 30% de femmes</p>	<p>Rapport d'activités, listes et photos de sensibilisation</p>	<p>Mi-parcours : 200</p>
		<p>Indicateur 3.a : Existence d'une stratégie d'aide aux victimes</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1</p> <p>Indicateur 3.b : Nombre de personnes touchées par les informations disséminées désagrégré par sexe et âge</p>	<p>Le document de stratégie remis aux acteurs concernés</p> <p>Taux d'audience des radios impliquées dans la diffusion des émissions radiophoniques</p>	<p>Mi-parcours : ébauche présentée et commentée par les acteurs</p> <p>Mi-parcours : 16000</p>

<p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Produit 3.1 : Une stratégie d'aide aux victimes de violations des droits de l'homme visant à assurer qu'elles reçoivent des informations, un soutien et une protection adéquats en vue de garantir leurs droits, est élaborée et mise en œuvre</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> A 3.1.1 : Etat des lieux des ressources existantes et identification des besoins en assistance juridique et judiciaire et en protection pour les victimes, témoins et sources avec une attention particulière aux besoins des femmes et des enfants A 3.1.2 : Atelier de présentation et de validation de la stratégie d'aide aux victimes A 3.1.3 : Mise en place, en partenariat avec le Barreau du Mali, et les OSC, d'un fonds d'assistance juridique et judiciaire et de protection au profit d'au moins 350 justiciables (dont au moins 150 femmes et jeunes). A 3.1.4 : Appui aux 	<p>Niveau de référence : 0 Cible: 32 300</p> <p>Indicateur 3 c</p> <p>Nombre de dossiers soumis par la CNDH et traités par les autorités judiciaires concernées</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible: 50</p> <p>Indicateur 3.1.1 :</p> <p>Nombre de personnes ayant bénéficié d'une assistance par rapport au nombre de personnes recensées</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 350, dont au moins 150 femmes</p>	<p>Rapports de la CNDH</p> <p>Rapport sur la gestion du fonds d'assistance juridique et judiciaire et de protection</p> <p>Comptes rendus de réunions/ documents de plaidoyer</p>	<p>Mi-parcours : 30</p> <p>Mi-Parcours : 150, dont au moins 75 femmes</p> <p>Mi-parcours : 2</p>
--	--	--	---	--

<p>organisations de la société civile d'assistance juridique et judiciaire et aux One Stop Centres au profit des femmes justiciabiles</p> <ul style="list-style-type: none"> A 3.1.5 : Appui au développement d'une stratégie nationale de protection des victimes, témoins et sources, avec une attention particulière aux besoins des femmes, des jeunes et enfants 	<p>Produit 3.2 : Les organisations de la société civile, y compris les organisations de femmes et de jeunes, le public en général et les médias sont mieux informés sur les droits relatifs à l'accès à la justice et les procédures judiciaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> A 3.2.1 : Emissions radiophoniques d'information sur l'accès à la justice, les procédures judiciaires en langues locales en partenariat avec le Barreau du Mali, les OSC locales, la Radio MIKADO des Nations Unies ainsi que d'autres radios locales. A 3.2.2 : Production et dissémination d'outils d'information et de sensibilisation (audio, vidéos, dépliants illustrés) sur les droits des justiciabiles et la procédure de saisine des juridictions et des structures offrant une assistance juridique et judiciaire A 3.2.3 : Organisation des sessions d'information sur les droits humains, le genre et les voies de recours pour les 	<p>Indicateur 3.2.1 : Nombre d'émissions produites Niveau de référence : 0 Cible : 10</p> <p>Indicateur 3.2.2 : % de personnes qui connaissent les droits relatifs à l'accès à la justice et les procédures judiciaires, désagrégé par sexe et âge Niveau de référence : n/a Cible : augmentation de au moins 30 %</p> <p>Indicateur 3.2.3 : Nombre de dépliants produits et disséminés Niveau de référence : 0 Cible : 20 000</p>	<p>Les émissions enregistrées</p> <p>Sondage</p> <p>Rapport d'activités</p>	<p>Mi-parcours : 5</p> <p>Mi-parcours : 15,000</p>
--	--	---	---	--

	<p>organisations de la société civile y compris les organisations de femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> A 3.2.4 : Identification et diffusion de bonnes pratiques sur les thématiques d'accès à la justice et de protection des victimes, témoins et sources, en particulier sur la prise en charge de femmes victimes. 	<p>Indicateur 3.3.1</p> <p>Rédaction et publication d'un rapport bien documentés sur l'accès à la justice</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1</p>	<p>Le rapport publié.</p>	<p>Ebauche présentée et discutée lors d'un atelier de restitution.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Produit 3.3 : La présence et les capacités d'intervention de la CNDH-Mali dans les régions de Mopti et Ségou sont renforcées et contribuent à une meilleure administration de la justice dans le centre du Mali. 	<ul style="list-style-type: none"> A 3.3.1 : Appui à la CNDH pour l'élaboration et la publication d'un rapport thématique sur l'accès à la justice dans le centre du Mali, en particulier dans les zones d'intervention du projet, incluant une analyse genre 	<p>Indicateur 3.3.2 :</p> <p>Nombre de cas présentés par la CNDH lors de réunions de plaidoyer avec les autorités judiciaires concernées</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 5</p>	<p>Compte rendu de réunions / rapport mensuel CNDH</p> <p>2</p>	
<ul style="list-style-type: none"> A 3.3.2 : Appui aux actions de plaidoyer de la CNDH auprès des autorités judiciaires pour une meilleure administration de la justice. 	<ul style="list-style-type: none"> A 3.3.3 : Appui à la CNDH pour améliorer les mécanismes de recueil et de traitement des plaintes 	<p>Indicateur 3.3.4 :</p> <p>Le cadre de concertation est pleinement opérationnel avec une participation accrue des organisations locales</p> <p>Niveau de référence : faible participation</p> <p>Cible : plus grande participation</p>	<p>Compte rendu de réunions / rapport mensuel CNDH</p>	<p>Mi-parcours : une bonne représentation / participation des OSC locales au sein du cadre de concertation</p>
<ul style="list-style-type: none"> A 3.3.4 : Appui au renforcement du cadre de concertation entre la CNDH et les organisations locales y compris les organisations de femmes et de jeunes sur les droits de l'homme, et en particulier la problématique de l'accès à la justice. 				

Annex C : Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme		X	Certains partenaires ont déjà été identifiés (IMRAP, DEME-SO, AMEDD...), d'autres le seront lors des étapes initiales de mise en œuvre du projet, notamment les dialogues qui seront organisés dans les cercles ciblés.
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	X		Mais certains TdR sont en cours de validation par les sièges des organisations concernées. Ils seront transmis dès que validés.
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	X		Les principaux acteurs étatiques concernés par le projet ont été consultés à divers niveaux dans le processus d'élaboration de ce projet dès l'élaboration de la note conceptuelle. Les acteurs présents (Gouvernorats, directions régionales de la police, brigades de gendarmerie, autorités judiciaires...) dans les régions de Mopti et Ségou ont aussi été associés à l'élaboration du projet. En ce qui concerne les communautés ciblées, elles n'ont pas pu être

				consultées directement avant élaboration du projet, mais le choix des activités a été réalisé en tenant compte d'enquêtes de perception et de consultations réalisées dans le cadre de précédents projets.
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?			X	En partie, mais des activités additionnelles (cartographies...) sont prévues dans le cadre des résultats 1 et 3.
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X			
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	X			
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X			
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A			
10. La matrice/plan de suivi évaluation a-t-il été élaboré ? sinon quand sera-t-il disponible ?			X	Une ébauche de matrice est disponible et sera finalisée dès que le projet aura été validé.

